JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTERAIRE

15. AVRIL

1781.

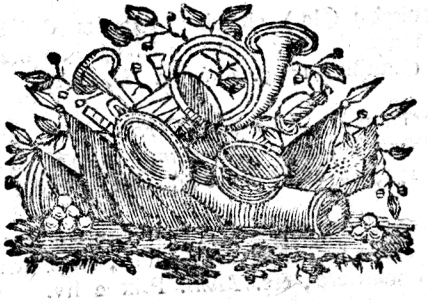

A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vivant Imprimeur de feu Sa Maj. l'Impératrice-Reine Apostolique.

Avec Privilege de Sa Maj. Imp. & Approbation du Commissaire-Examinateur.

Annales du regne de Marie-Thérese, par Mr. Fromageot; édition augmentée depuis 1771 jusqu'à la mort de cette Princesse, & à laquelle on a joint son Oraison funebre, Lettre historique sur sa mort par Mr. Caraccioli, ainsi que le Poëme de Mr. de Rochefort. *Prix* 2 liv. *broché.*

Compte rendu au Roi, par Mr. Necker, Directeur-général des finances. Au mois de Janvier 1781. *Prix* 1 *liv.* 4 *s.*

Militaire (le) chrétien, extraits des Sermons de Mr. l'abbé de Maugre, Curé de Gentilly. 1779. *Prix* 2 *liv. relié.*

Officium Passionis Jesu Christi, ex Oraculis Prophetarum desumptum, in-12°. Paris 1779, avec 11 belles gravures. *Prix* 1 *liv.*

Recueil des pieces qui ont paru concernant la mort de Marie-Thérese, Impératrice-douairiere, &c. *Mons.* Prix 2 liv.

Semaine (la) sainte, latin-françois, de différentes sortes de caracteres & formats.

Stances sur la mort de S. M. l'Impératrice-Reine de Hongrie & de Boheme &c. &c. &c. décédée le 29 Nov. 1780. *Prix* 2 *s. de France*

JOURNAL HISTORIQUE ET LITTERAIRE.

15. AVRIL 1781.

NOUVELLES LITTERAIRES.

*Discours sur les moïens les plus conformes à la religion, à l'humanité & à la politique, de faire cesser la mendicité dans la province de Normandie : ouvrage couronné par l'académie de la conception de Rouen en 1778 ; par Mr. D***, lieutenant-général de la Sénéchaussée de Marseille.* A Paris, chez d'Houry, 1780. 78 pages *in*-8°.

CEt objet dont les politiques & les savans de toutes les nations s'occupent depuis si long-tems, paroit encore bien loin d'être

éclairci de maniere à se prêter à des arrangemens aisés & sûrs. Mr D. propose onze moïens d'abolir la mendicité : un seul bien efficace suffiroit, & lorsqu'on en fait onze, il est à croire que ce dernier manque. Quoiqu'il en soit; les moïens divers contenus dans ce discours, peuvent être réduits à trois principaux. Le premier, *empêcher les mendians de vaguer, & par conséquent faire observer l'ordonnance de Moulins, qui n'a fait que renouveller l'ancienne loi des François.* " Les pauvres de chaque ville, bourg ou „ village seront nourris & entretenus par „ ceux des villes, bourgs ou villages dont „ ils seront natifs & habitans, sans qu'ils „ puissent vaguer ailleurs qu'au lieu duquel „ ils sont „. C'est ici une des précautions fondamentales du plan détaillé dans le *traité* que j'ai fait connoître en 1775 *, par conséquent ce point de vue ne présente rien de nouveau. Le second, tiré de Bouchel (Bibl. du droit françois), *avoir toujours une œuvre publique, pour empêcher les pauvres valides de bélistrer.* Dans les païs très-peuplés (ce sont ceux où les mendians abondent) les travaux publics ne manquent jamais d'ouvriers; que l'état, les communautés, ou les particuliers ordonnent quelque ouvrage, en quelque genre que ce soit, les artisans & les manœuvres accourent en foule. Leur substituer les mendians, c'est les réduire eux-mêmes à la mendicité; & le mal repoussé d'un côté, reparoîtra de l'autre. Le troisieme, *défense absolue de*

* 15 Mai 1775, page 697.

faire l'aumône. Ce moïen amplement expliqué, fortement suggéré dans le *traité*, que je viens de citer (a), suppose toujours qu'il y a dans la société des places vacantes, que les pauvres, privés des aumônes dont ils subsistoient, pourront occuper. Mais si cette supposition tombe à faux, comme je l'ai fait voir au moins à l'égard des païs singulierement peuplés (b); il faut convenir que ce moïen est appuïé sur un fondement ruineux, & peut avoir dans son exécution des suites très-fâcheuses.

(a) Ce moïen est d'ailleurs de toute antiquité. Dans le premier livre de ses *Capitulaires*, Charlemagne ordonne : *Nous voulons que tous nos sujets nourrissent leurs pauvres & ne permettent pas qu'ils aillent mendier. Que s'il s'en trouve quelques-uns qui soient valides, que personne ne soit assez hardi de leur rien donner.* En 1350 le Roi Jean défendit *de non donner pour Dieu à gens puissans de gagner leur vie, & de non les heberger.* C'est également l'esprit de l'Eglise, comme le déclaroit saint Jean Chrysostôme au peuple d'Antioche. *Nous ne nourrissons pas les fainéans qui ne sont dans la nécessité qu'à cause qu'ils ne travaillent point : mais nous leur persuadons de travailler, afin qu'ils puissent subsister eux-mêmes par leur travail, & contribuer ainsi de leur part à l'existence des autres. Quant aux invalides qui ont le corps mutilé, ce sont les seuls à qui nous permettons de se faire nourrir par ceux qui ont le moïen de les assister.*

(b) Voïez le Journal du 15 Sept. 1780, p. 86, & autres cités là-même.

Réflexions historiques & politiques sur le commerce de France, avec ses colonies de l'Amérique; par Mr. Weuves. A Paris, chez Cellot, 1780. 1 vol. *in*-8°.

LA partie de cet ouvrage qui regarde l'état actuel des colonies françoises, paroit être rédigée avec soin, & présenter un état exact des richesses que produisent à la nation les isles de l'Amérique. On sait que les François n'occupent qu'à peu près le tiers de l'isle de St. Domingue, & dans ce tiers on compte actuellement 723 sucreries qui, en 1773, ont produit 240,000,000 liv. de sucre brut & terré; une infinité de plantations de café, lesquelles ont produit 84 millions de café. Il s'y est fait en outre, 4 millions de coton, plus de 1500 mille livres d'indigo, autant de cacao; 30 mille barriques de sirop & 15 mille barriques de tafia. A ces richesses connues il faut ajouter une sixieme partie qui a passé au commerce interlope. De quelle importance n'est-il donc pas de conserver, d'améliorer, d'augmenter les colonies, sur-tout celle qui rend de si grands produits, & qui offre à l'Etat des ressources si abondantes! Pour l'éclairer sur un point si essenciel, Mr. Weuves propose ses réflexions; mais ces réflexions tiennent à des systêmes économiques & politiques que

je n'entreprendrai pas de discuter, & dont je ne garantis pas la solidité.

Quoique ce traité regarde directement le commerce, on y trouve plusieurs réflexions philosophiques, dont quelques-unes paroissent au moins hazardées, & d'autres pourroient bien n'être que singulieres. Telle est la remarque que l'auteur fait sur le singe, que des prétendus physiciens ont osé égaler à l'homme. Mr. W. semble croire que *pour les facultés intellectuelles, l'Ourang-Outan est bien plus éloigné de l'homme qu'un perroquet, une pie, un merle à qui on apprend à articuler quelques mots, ce que n'a jamais pu faire un singe.* Cette assertion qui paroit d'abord étrange, cesse en quelque sorte de l'être, quand on réfléchit que le singe a parfaitement l'organe de la voix, tel qu'il est dans l'homme, qu'il a de plus la même organisation intérieure du cerveau; & que jamais il n'a pu répéter une syllabe, après avoir passé longues années dans la société des gens de cour & des femmes les plus gazouilleuses; tandis qu'un merle qui n'a aucun de ces avantages, apprend le langage humain avec facilité, & le rend avec une précision bien propre à confondre la stupidité & la maladresse de l'animal anthropomorphite.... Si l'on ne veut point attribuer cette différence au génie du merle, il faudra nécessairement adopter une réflexion que j'ai faite autrefois sur le langage des quadrupedes *. —— Si Mr. W. met une si grande distance entre le singe & l'homme,

* 1. Août 1777, page 497.

il en met une presqu'égale entre les négres & les blancs, qu'il prétend faire deux races absolument différentes ; on voit que si les configurations des corps ne sont pas illusion à sa philosophie, elle en essuie de bien étranges de la part des couleurs.

Les dangers des spectacles, ou les mémoires de Mr. le duc de Champigny, dédiés à Mgr. le prince de Montbarey, ministre d'état & de la guerre, &c. Par Mr. le chevalier de Mouhy, ancien officier de cavalerie, pensionnaire du Roi, de l'académie des sciences & belles-lettres de Dijon. A paris, chez l'auteur, à Liege, chez Lemarié. 1781. 4 vol. *in*-12.

CEs dangers reconnus par un homme du monde, par un ancien militaire qu'on n'accusera certainement pas de vains scrupules, ou d'une morale excessivement rigoureuse; sont encore des problêmes pour des gens qui se croient dévots, qui à certains égards peuvent l'être, & qui fréquentent le théatre avec la même sécurité que les églises. L'auteur de ce roman entreprend de les détromper ; mais c'est sur-tout au bien de la jeunesse qu'il croit travailler en écrivant ces mémoires. " Les peintures trop attraïantes d'un tendre amour, quelque vertueux qu'il soit représenté, intéresse,

„ émeut, & la morale devient sans effet, „ Il paroit doux d'aimer & d'être aimé; le „ cœur est attendri, à la premiere occasion „ il ne tarde pas à être subjugué. La lecture de ces *mémoires* en fournira plus „ d'une preuve. La fin que je me suis proposée en les écrivant, a été de convaincre „ que l'excès, & sur-tout l'enthousiasme „ dans quelque passion que donnent les humains, entraînent tôt ou tard dans l'égarement; & que pour se préserver de „ ces écueils & jouir des agrémens de la „ vie, il n'est d'autre moïen que de trancher dans le vif, en se privant sur le „ champ de la dissipation ou du plaisir „ qui vous entraîne, dès que vous vous „ appercevez que votre raison cede & n'a „ plus d'empire sur vos sens „.

Je dirois volontiers à l'auteur que l'exécution de son conseil date d'une époque trop tardive. Quand *la raison cede & n'a plus d'empire sur les sens*, comment persuadera-t-elle à une jeune personne, de trancher *dans le vif*, de *se priver d'un plaisir qui entraîne?* Mais ce qui paroit plus étrange encore, c'est que l'homme qui écrit pour préserver ses lecteurs de *ces écueils*, les envoïe tous au théatre comme à l'*école des mœurs où l'on trouve des leçons continuelles de sagesse*. Le théatre, si on l'en croit, est *aujourd'hui épuré;* & c'est cependant ce même théatre d'*aujourd'hui* dont les funestes effets sont décrits dans les quatre gros volumes de son livre... En vérité notre morale

a subi une étrange révolution : lors même qu'elle paroit avoir conservé quelque reste de sa pureté, elle est destituée de toute logique, & ne sait plus dire ou écrire le bien que par inconséquence.

L'*école des mœurs*, des *leçons de la sagesse* ! chez qui ? Chez des gens dévoués à l'anatheme de l'Eglise, marqués d'infamie chez toutes les nations ! des gens qui traînant une existence affoiblie par un libertinage forcené, flétrie par toutes les especes d'épidémies qui marchent à sa suite ; constituant au milieu de l'état, une société particuliere sans liens fixes, sans domicile & sans patrie, déchue des honneurs & des avantages de la société générale, vagabonde comme les Zigeiner & les Tartares, aussi indépendante de toute législation que les Algonquins & les Ubiquas ; ne peuvent prêcher la vertu autrement que par le spectacle des tristes fruits de son rival.... Vertu prêchée par des histrions ! Eh, qui sera le garant, quelle sera la sanction qui assurera l'effet de cette étrange prédication ! " Ces bouches, disoit Madame Sevigné, ne „ sont pas faites pour prêcher la vertu, elles „ sont trop infectes, trop contagieuses pour „ ne souiller point la pureté & ternir l'é- „ clat de cette précieuse & délicate qualité „ de l'ame humaine „.... Quel est l'homme assez lâche pour céder à l'impression de la vertu, lorsqu'elle se montre sous de tels dehors, lorsqu'elle s'annonce par de tels organes ; qui avant de se laisser toucher par

des propos emphatiques d'une morale romanesque, ne reconnoîtra point l'illusion de ce phantôme, en jettant, suivant l'expression d'un ancien, un coup d'œil sur la vie & les mœurs des farceurs qui l'annoncent?

Respicere exemplum vitæ morumque jubebo
Doctum imitatorem, ac veras hinc ducere voces, Hor. a. p.

Le théatre est épuré! En quoi? (je m'adresse à quiconque n'y assiste pas les yeux bandés & le cœur dans la glace) en quoi le théatre est-il *épuré*? Les platitudes d'Aristophane & de Plaute étoient-elles d'un plus grand effet dans le ravage des mœurs, que les ressorts des passions les plus secrettes comme les plus violentes, déploïées avec l'art du crime réfléchi, paré des attributs de l'honnêteté & de la décence; que ces gestes, ces mignardises, ces situations pittoresquement lascives qui forment un tableau du vice, plus corrupteur, plus contagieux que le vice même, toujours inséparable de l'opprobre qui l'accompagne & du dégoût qui le suit?.... Qu'on le demande à des personnes assez amies de la vérité pour convenir des effets funestes d'une cause, dont elles n'ont pas le courage de s'interdire la jouissance. Qu'on le demande à ces enfans dociles qu'une éducation chrétienne avoit garantis des impressions précoces du vice, & que l'imprudence des parens a conduits comme des victimes sur l'autel de l'histrionisme: que dis-je? non, qu'on ne leur demande pas, ils n'ont garde d'en convenir. Mais qu'on les

regarde, qu'on les observe à leur retour de ces scenes funestes, où leur innocence a recu le premier ébranlement. Leurs sens sont tellement occupés des objets qui y ont laissé une impression neuve & profonde; leur imagination y est tellement absorbée, que vous ne leur entendrez pas dire un mot, pas fixer un œil sur ce qui pourroit les distraire: les caracteres les plus gais, les plus actifs à jouir des plaisirs innocens, sont d'une insensibilité repoussante & ne savent plus que méditer.... Jamais je n'ai assisté à ce silence de mort sans donner des larmes à ce genre d'infanticide, & sans ressentir la plus vive indignation contre la balourdise cruelle de leurs lâches progéniteurs ou de leurs infideles instituteurs.

Cependant ce désordre, qu'on pourroit considérer comme une calamité publique, vu l'importance d'une bonne éducation par rapport à la société civile; n'est rien en comparaison d'un systême qui aïant pris naissance dans la licence républicaine d'un païs où le mêlange de toutes les sectes modernes a remplacé la religion antique, s'étend d'une maniere effraïante dans les païs catholiques; & menace d'une révolution prochaine dans les mœurs, plus générale & plus subversive de toute décence, que tout ce que la vicissitude des siecles & des nations nous présente dans le tableau des folies & des prévarications humaines.

Le Génie sinistre qui semble diriger les opérations & fixer le goût de ce siecle, a imaginé de substituer des enfans aux comédiens,

diens, & de ne plus se servir de ceux-ci que comme d'instituteurs & de curateurs de ces jeunes baladins, qui parfaitement modelés sur le ton & les talens mimiques des anciens, ajouteroient aux attraits ordinaires des spectacles la candeur & l'intéressante naïveté de la jeunesse. Concevoir une extravagance, & la faire adopter, c'est depuis quelques années une opération parfaitement synonime; mais de toutes celles qu'on a proposées depuis qu'il y a des hommes qui déraisonnent, & depuis qu'il y a parmi les hommes ce qu'on appelle idée de mœurs & de décence publique; je puis assurer que rien n'égale la promptitude, l'enthousiasme, je dis trop peu, la fureur avec laquelle on s'est emparé de la creuse & fatale invention qui dévoue la jeunesse au théatre. On a vu dans telle ville plus de cent citoïens, pauvres à la vérité mais honnêtes, & pouvant par des voïes chrétiennes assurer la subsistance à leur famille; on les a vu, dis-je, offrir leurs enfans à ce nouveau genre de prostitution; & ceux qui ont été acceptés à raison de leur figure ou de la vivacité de leur esprit, ont été transportés dans le repaire des mimes avec plus d'empressement & de satisfaction de la part de ces parens dénaturés, que l'appas d'un gain immense n'en eût produit dans l'ame d'un marchand de négres.

Mais ce n'est pas là où s'arrête l'opprobre de nos mœurs. Que des hommes dégradés par la cupidité, aient oublié qu'ils sont

chrétiens, qu'ils ſont peres; qu'ils voïent de ſang froid immoler leurs enfans aux pagodes dont les ſacrificateurs leur en ont païé le prix; c'eſt une infamie concentrée dans un petit nombre de citoïens avilis & degénères, que le public ne partage point & dont il ne peut être reſponſable. Mais que ce public déploie à la vue du plus révoltant ſpectacle qui fut jamais, tous les reſſorts de l'admiration, qu'il éclate en applaudiſſemens, qu'il exalte, qu'il préconiſe, & les victimes & ceux qui les vendent & ceux qui les immolent; qu'il ſe nourriſſe les yeux & le cœur, en voïant la premiere innocence s'inſtruire dans les vices de tous les âges, en parler le langage, en rendre les tranſports, en figurer les opérations, avec ce fatal genre d'éloquence qui exprime plus qu'il ne dit, qui parle à tous les ſens à la fois, qui agite le cœur à meſure qu'il faſcine l'intelligence; qu'un ſpectacle de cette nature ſoit d'un goût & d'une approbation générale; voilà (je défie les Taïtiens d'aller au-delà) le terme, le *non plus outre* de la corruption.

Le célebre Montagne occupé à montrer l'exiſtence d'un germe de méchanceté & de malfaiſance dans le cœur de l'homme, un fond de cruauté & de barbarie; cite en preuve l'empreſſement de la multitude à contempler les ſupplices horribles & dégoûtans que la juſtice décerne contre les malheureux, coupables de mort.... Que diroit ce philoſophe, ſi reparoiſſant parmi nous, dans

ce siecle paradoxal, il voïoit cette foule impénétrable de tous les âges, sexes, conditions, grouppée comme une masse immobile, se repaître dans une espece de ravissement, d'un spectacle où ce qu'il y a de plus précieux à l'humanité, à la raison, au christianisme, l'innocence du premier âge, est sacrifié au triomphe de tous les vices; où l'existence même physique de ces tendres rejettons de notre espece, je veux dire, les premiers efforts de la croissance, les principes d'une bonne constitution, la liberté & la gaïeté du cœur, sont étouffés dans la fange d'une éducation monstrueuse, dans l'exercice & l'expression de tous les désordres qui troublent l'harmonie de la santé? Que diroit Montagne à la vue d'un phénomene inconnu jusqu'à ce jour? Sinon que le mépris & le dégoût des bonnes mœurs doivent avoir pénétré bien avant dans le cœur des hommes pour qui de telles scenes sont des objets de satisfaction & de jouissance.

Je défie toutes les intelligences humaines d'expliquer un genre de mystere en morale, qui se présente ici d'une maniere trop frappante pour n'être point digne d'une considération sérieuse. Des personnes dévouées à la piété, détrompées des illusions du monde; des gens pour qui les farces mimiques n'ont jamais eu d'attraits, n'ont pu tenir contre le plaisir de voir l'innocence devenir, comme parle St. Jérome, *La proie de la licence publique*; peu sensibles de voir des êtres usés par le vice en représenter les moïens & les

Victim libidinum publicarum

effets, ils ont été ravis de voir emploïés à cette représentation les enfans de leurs concitoïens. On les a vu faire foule avec les hommes les plus frivoles, les plus enivrés des plaisirs bruïants & folatres; on a vu des dévotes, des cénobites, des prêtres du Dieu vivant, quitter leur retraite au déclin du jour, & accourir vers ce lieu magique & enchanté, avec l'inquiétude de l'empressement; comme l'on voit à l'entrée de la nuit, ou au bruit de quelque tempête subite, tous les oiseaux des airs se précipiter dans l'azile des forêts.

4 Georg. *Quàm multa in sylvis avium se millia condunt, Vesper ubi aut hibernus agit de montibus imber.*

O paganisme, vous qui avez déifié le vice, qui avez introduit la licence des mœurs parmi vos dieux même, qui mêliez le récit des plus dégoûtantes abominations aux éloges de vos héros! Nous sommes réduits à vous invoquer, à regretter ce tems où vous couvriez la terre de vos folies & de vos crimes. D'un bout du monde à l'autre, votre luxure n'a rien épargné; le sacré & le profane en ont été la proie tour à tour. Mais dans l'ivresse de vos débauches, vous respectiez la jeunesse. C'étoit chez vous un crime odieux à la société, toujours sûr de la vengeance des dieux, d'initier le premier âge à la pratique du mal. Si l'on voïoit de jeunes vierges exprimer par leurs gestes ou leurs regards le sentiment du vice, on regardoit cette corruption précoce comme un

Quid intactum nefasti liquimus?

un avant-coureur des calamités publiques (a). S'il se trouvoit un enfant dans des lieux de libertinage, les hommes les plus licentieux vouloient qu'on le transportât dans une place où son innocence fût assurée (b). Venez poëtes profanes & idolâtres, venez contraster avec les Chrétiens; venez nous communiquer des lumieres que la raison avoit distribuées parmi vous, qu'après vous le christianisme a répandues avec tant de profusion sur la terre, & qui s'éteignent à mesure qu'il s'éteint lui-même parmi nous. Autrefois nous nous glorifiions de nos avantages sur vous; nous vous reprochions votre défectueuse & inconséquente morale. Que ne pouvons-nous la reproduire, & la mettre en honneur & en pratique parmi la génération actuelle!... Peuple de Canaan, qui sacrifiois ta progéniture à de hideuses divinités (c); postérité

(a) *Hoc fonte derivata clades*
In patriam populumque fluxit.
Motus doceri gaudet Ionicos
Matura virgo, & fingitur artubus
Jam tunc; & incestos amores
De tenero meditatur ungue Hor. I. 3. od. 6.

(b) *Nil dictu fœdum visuque hæc limina tangat*
Intra quæ puer est. Procul hinc, procul inde puellæ
Lenonum, & cantus pernoctantis parasiti.
Maxima debetur puero reverentia. Juven. Sat. 14.

(c) *Odibilia opera tibi faciebant per sacrificia injusta, & filiorum suorum necatores sine misericordia. Auctores parentes animarum inauxiliatarum.* Sap. 12.

indigne du fidele Abraham qui dans le délire de ton ingratitude imitois ce rit abominable (a); Stryges, Lamies, Pithoniffes, Leftrigones, qui aviez, fi l'on en croit les favans de l'antiquité, & le pouvoir & la barbarie d'engloutir les nouveaux-nés tout vivans (b)! Ne craignez plus l'opprobre dont vos contemporains ont couvert votre exiftence & votre mémoire. Reparoiffez dans ce fiecle; vous y verrez vos ufages en honneur, vous n'y recevrez que des applaudiffemens & des éloges.

Mais les conféquences de ce délire, a-t-on feulement penfé à les entrevoir? A-t-on feulement foupçonné que, toute vue de religion, de morale, de décence étant mife à part, le bien de la fociété générale étoit étrangement compromis dans cette fatale fubftitution? Que la contagion de cet ufage s'étende, comme elle s'étendra à coup sûr (c), qu'elle s'afferviffe les empires & les roïaumes, que les troupes mimiques (il y en a aujourd'hui

(a) *Immolaverunt filios fuos & filias fuas dæmoniis, & effuderunt fanguinem innocentem, fanguinem filiorum fuorum & filiarum fuarum quas facrificaverunt fculptilibus Canaan.* Pf. 105.

(b) Voïez la *Magia operatrice* de Torreblanca chap. 18... Horace fait auffi mention de cette déteftable gloutonnerie des Lamies, & des pauvres enfans qui refpiroient encore dans leur eftomac.

(a) Quel appat pour l'avidité des parens que ce nouveau genre de négoce! Quel moïen prompt

jourd'hui dans presque toutes les villes de l'Europe) s'emparent des enfans que des parens plus féroces que les ogres voudront leur abandonner : que fera l'Etat quand il faudra compulser la partie rédondante de la population pour renforcer ses légions, & repousser les ennemis de la patrie ? quand au lieu d'une jeunesse mâle & vigoureuse, on ne trouvera plus que de petits squelettes pâles, hideux, sans énergie dans l'ame comme sans force dans le corps ? .... Princes qui étendez une domination éclairée & prévoïante sur cette belle partie du monde, menacée de perdre des avantages longtems si marqués, sur le reste du globe ; ne souffrez pas que l'ivresse des spectacles dévore une des grandes ressources de votre puissance ? Ne croïez pas, que l'histrionisme puisse jamais former de bons guerriers. C'est dans les mœurs, dans une éducation dure & sévere, dans une conscience pure & ferme,

---

prompt & facile de mettre à leur aise des progéniteurs vils & barbares ! ... Quelle porte ouverte aux enfans pauvres, paresseux, libertins, que celle des théatres ! Quelle justesse de rapports avec ces qualités n'a pas la vie de comédien, qu'une farce suffit pour enrichir *; dont le travail le plus pénible se réduit à quelques récits d'amours ou de fureurs, & dont les mœurs ne se font remarquer que lorsqu'elles tiennent encore quelque chose de la décence !

* *On en verra les preuves l'ordinaire suivant.*

me, que germe la valeur & le courage (a); le *meilleur chrétien*, disoit le grand Gustave, *est toujours le meilleur soldat*; & le plus mauvais de tous sera toujours celui qui élevé dans le mépris de tous les devoirs religieux, moraux & civils, a cedé durant la flexibilité des premieres années au sentiment des plaisirs sensuels, qui a dû s'en pénétrer, s'en nourrir pour en rendre l'expression avec vérité. La biche timide & fugace, disoit un poëte-philosophe, deviendra plutôt un animal vorace & terrible, qu'un être abâtardi par des sensations lâches & molles, ne s'éleve à l'héroïsme de la valeur.

Hor. od. 5. l. 3.

Si pugnat extricata densis
Cerva plagis, erit ille fortis.

Vous avez établi des loix sages & séveres contre ces monstres de nature qui trafiquent leurs enfans, qui sacrifient le sentiment précieux de la paternité à la bassesse de l'intérêt. Pourquoi seroit-il plus permis de les vendre à des baladins, qu'à d'honnêtes Musulmans? de les faire servir aux far-

ces

(a) *Non his juventus orta parentibus*
Infecit æquor sanguine punico;
Pirrhumque & ingentem cecidit
Antiochum, Hannibalemque dirum:
Sed rusticorum mascula militum
Proles, sabellis docta ligonibus
Versare glebas, & severæ
Matris ad arbitrium recisos
Portare fustes. Hor. l. 3., od. 6.

ces des saltimbanques, que de les engager sur des galeres pour le progrès d'un commerce utile & décent ? Plus cette nouvelle voïe menace d'engloutir de citoïens, plus elle doit fixer les vues & les opérations de l'autorité . . . .Que des adultes, maîtres de leur sort, fixés par goût & par l'empire d'une longue habitude dans un genre de vie analogue au théatre, se dévouent à la frivolité publique, & traînent dans les coulisses une existence presque réduite à une simple végétation ; l'Etat ne perd rien dans ce sacrifice. L'énergie des vertus éteinte depuis long-tems, ne promet plus rien d'utile ou d'honorable à la société. Mais que dans l'essor de la premiere jeunesse, dans la crise du développement des qualités qui font le chrétien & le citoïen, un enfant soit arraché à ses foïers paternels pour passer sous la puissance d'une troupe errante, pour faire avec le sacrifice de sa patrie celui de ses mœurs & de son honneur ; c'est un vol réel fait à l'Etat, c'est un crime de lèse-société humaine, aussi odieux en lui-même, qu'effraïant pour la contagion de l'exemple . . . Si dans une république où l'esprit d'intérêt étouffe les sentimens de la nature, où l'on vend & achete les hommes comme des ballots de toiles d'Inde, où la valeur n'est comptée pour rien, où le plus actif guerrier est moins considéré que le banquier le plus indolent ; la législation ne s'occupe point d'un abus de cette espece : c'est dans la nature même de son gouvernement & dans le génie de ses peuples, qu'elle

trouvera les raisons de son indifférence. Mais dans les états où les héros ne sont point des êtres surnuméraires, où les armes doivent affermir la sécurité publique, & maintenir la gloire nationale, une telle indifférence supposeroit l'extinction de toutes les lumieres politiques.

Histoire du cardinal de Polignac, contenant des détails très-intéressans sur ses différentes négociations, tirés du depôt des affaires étrangeres, pour servir d'éclaircissement à une partie des regnes de Louis XIV & de Louis XV. A Paris, chez Nyon; à Liege chez Demazeau 1780. 2 vol *in*-12.

CEtte histoire imprimée en 1779 est tombée incontinent dans l'oubli. Pour essaïer de nouveau le goût public, on s'est avisé d'y attacher un nouveau titre avec la date de 1780. Je houhaite que ce petit stratageme réussisse. L'ouvrage n'est pas mauvais; écrit d'une maniere lâche & verbiageuse, il ne laisse pas de contenir d'excellentes choses; & l'intérêt que prend tout homme de lettres à la mémoire du célebre auteur de l'anti-Lucrece, suffit pour qu'on le lise avec plaisir. L'auteur est un homme de bien, qui tient fortement aux bons principes; s'il n'est pas placé parmi les plus brillans historiens de ce siecle, il n'aura du moins pas à se reprocher d'avoir donné aux événemens les couleurs de la passion, du libertinage, de l'irréligion,

ni d'avoir sacrifié la vérité à l'empire d'une *philosophie* qui dénature les actions comme les notions humaines.

Il y a un grand nombre de notes qui pour ne dire souvent que des choses communes, ne laissent pas d'être très estimables, parce qu'elles tendent à maintenir des maximes qu'on s'efforce généralement d'altérer & qui déja ne subsistent plus que très foiblement. Comme l'auteur professe la vie religieuse, l'on ne doit pas être étonné, si sur des matieres de cour & de politique ses raisonnemens ne sont pas toujours justes. J'ai été un peu surpris d'apprendre qu'un habile négociateur doit *affecter de se contredire, de paroître changer de vues & d'idées.* Si ce n'est pas là la politique de l'Evangile, on peut bien dire que ce n'est pas non plus celle du monde; elle n'est guere un moïen de faire de bonnes affaires avec des gens sensés.

Die Wissenschaft recht zu büssen, ꝛc. *Théorie & pratique de la vraie pénitence, par Mr. Droste.* A Treves, chez Fischer, 1780. 1 vol. de 120 pages.

DAns cette seconde partie de l'ouvrage dont j'ai fait connoître la premiere, il y a quelques mois *, on trouve les mêmes preuves d'érudition, de saine théologie & de zele pour une sage administration du Sacrement de pénitence. L'auteur discute fort amplement

* 15 Octobre 1780. p. 251.

plement la nature & les motifs des vertus fondamentales du christianisme, la foi, l'espérance & la charité. Rien de plus solide ni de plus véritablement philosophique que les vues générales de l'auteur sur ces trois vertus dont l'objet direct est Dieu lui-même, considéré dans sa véracité, sa bonté, & ses perfections infinies. Il observe que même les nations infideles, les Turcs & les Païens, qui ont conservé quelque idée de Dieu, l'ont envisagé, comme l'ensemble de toute bonté & de toute puissance; il cite les attributs de *optimus*, *maximus* que les Romains donnoient à ce Jupiter informe, qui barbouillé de toutes les extravagances de la mythologie retenoit néanmoins quelques traits de l'Etre-suprême. Mais ce n'est qu'à la faveur des lumieres de la vraie religion qu'on acquiert les notions, qu'on saisit les termes propres à caractériser la nature de cette grande, ineffable & éternelle Substance, qui seule mérite la croïance, la confiance & l'amour des êtres intelligens, dont elle est le principe; qui seule peut remplir tous les esprits & tous les cœurs, & être suivant l'expression de l'Apôtre, *Tout en toute chose* (a).

L'auteur s'étend ensuite sur la nécessité de

(a) *Ut sit Deus omnia in omnibus.* 1 Cor. 15. Quelle étendue dans cette image! quelle force, quelle profondeur dans cette pensée! quelle vérité dans ce fait! Dieu absorbant dans son immensité, dans son infinité tous les êtres; rien n'existant que pour Dieu, & Dieu remplissant

Beaux vers de Gilbert 15 Fév. 1777. p. 261.

la révélation, & sur la loi aussi salutaire qu'indispensable de la soumission à l'Eglise. Ces matieres ne semblent point avoir de rapport direct avec le but principal de l'ouvrage; mais toutes les vertus chrétiennes, toutes les pratiques de religion, aïant pour base générale la vérité de l'Evangile, ses preuves & ses avantages, on ne peut trop, surtout dans ces tems d'illusion & de vertige, ramener les esprits vers les moïens d'une conviction si importante, si féconde dans ses conséquences & dans ses fruits.

---

plissant tout ce qui existe par l'impression de sa puissance, par le sentiment de sa bonté ou de sa colere! Non, il n'y a que la religion qui puisse produire ces grandes idées, il n'y a que le vrai Chrétien qui puisse les apprécier & en jouir. La nuit & le néant sont les tableaux de la fausse philosophie.

Lettre à l'auteur de ce Journal.

EN approuvant ce que vous avez dit dans le Journal du 1 *Février p.* 162, *de la doctrine de St. Thomas sur l'usure; je crois devoir vous faire remarquer, que, suivant le St. Docteur, le cas du* lucrum cessans, *n'a pas lieu lorsqu'on a seulement espérance de tirer quelque avantage de son argent, & qu'il demande quelque chose de plus, sa-*

voir

voir une entiere sûreté de la perte qu'on fait en le prêtant; & sa raison est qu'on ne peut vendre ce que l'on n'a pas, & que l'on ne peut se faire dédommager de ce que l'on n'a pas perdu. Recompensationem verò damni quod consideratur in hoc quòd pecunia non lucratur, non potest in pactum deducere, quià non debet vendere id quod nondùm habet, & potest multipliciter impediri. 22 quæs. 78. art. 2 ad I. *Cette décision ne me paroit point s'accorder avec l'idée que vous donnez des cas où le prêt à intérêt est exempt d'usure. Mais si je me trompe, vous m'obligerez de bien vouloir donner quelque éclaircissement à cette difficulté. Je suis, &c.*

Harlach le 27 Février 1781.

Petit, chanoine de la collégiale de St. Florent à Harlach, en Alsace.

Réponse. Il me semble que la solution de la difficulté se trouve dans ces paroles *compensationem damni quod consideratur in hoc quòd pecunia non lucratur*, qui expriment une *compensation* équivalente à la perte qu'on *peut* essuïer en ne faisant pas fructifier son argent. Cette mesure de l'intérêt est certainement usuraire. *C'est vendre ce que l'on n'a pas*, comme dit très-bien le St. Docteur. Mais l'espérance plus ou moins fondée de faire quelque gain, la crainte plus ou moins fondée d'essuïer

quelque dommage, ſont des choſes ſuſceptibles d'un contrat légal. J'ai quelque eſpérance d'avoir une terre; je ne puis ſans doute la vendre à un prix meſuré, *conſidéré*, comme parle St. Thomas, *ſur la perte que je ferois* en m'en dépouillant lorſque je l'aurai en effet; ce ſeroit *vendre ce que je n'ai pas*: mais je puis vendre mes prétentions pour ce qu'elles valent. Je vends un billet de lotterie dans l'incertitude s'il ſera de quelque produit ou non. Je vends mes droits dans un procès, dans un héritage: ſi je les vendois au prix de la choſe qui en fait l'objet, ce ſeroit un contrat inique; je vendrois *ce que je n'ai pas*: mais mes droits, je les ai, & je les vends ſelon la valeur qu'une appréciation raiſonnable leur attribue. Je ne puis demander au prêteur un *intérêt* qui compenſeroit la perte que je *pourrois* faire; mais je puis demander un *intérêt* proportionnel au prix de la renonciation actuelle que je fais à l'uſage utile de mon argent; renonciation qui certainement a ſon prix, qui eſt ſuſceptible d'être tranſigée par un contrat onéreux au prêteur, & qu'on peut faire acheter, ſans *vendre ce que l'on n'a pas*.

Tel eſt, je penſe, le ſens de la déciſion de St. Thomas, ſuffiſamment expliquée par le St. Docteur lui-même: mais ſi ce ne l'étoit pas; il faudroit abandonner, malgré le reſpect dû à ſon auteur, une opinion contraire aux idées les plus générales & les plus approuvées en fait de morale, & s'en tenir au droit civil & canonique de toutes les nations.

PLusieurs personnes, d'ailleurs très-amies des bons principes ont paru surprises du peu d'espace que je semblois mettre entre J. J. Rousseau & les autres philosophes, dont il a été un des plus redoutables adversaires *: ils eussent voulu que j'élevasse celui-ci pour mieux abaisser ceux-là. Peut-être n'ont-ils pas assez réfiéchi qu'on pouvoit être ennemi des méchans & des sots, sans être sage soi-même & constamment raisonnable; & que suivant un oracle infaillible, n'être pas absolument pour la vérité, c'est lui être opposé; ne pas assortir sa doctrine à celle de la source de toute lumiere, c'est enseigner dans les ténebres. Je viens de me confirmer dans cette maniere de voir par une lettre étincelante de raison & d'éloquence, insérée dans les *affiches & annonces* 1780. n. 49, & que j'ai cru devoir transcrire ici.

* 15. Nov. 1780 & autres là-même.

Qui non est mecum, contra me est: & qui non colligit mecum, dispergit. Luc. XI.

Depuis plusieurs années, on entend répéter de toutes parts l'éloge le plus magnifique & le plus pompeux d'un écrivain qui malheureusement n'est déja que trop célebre. De toutes parts des hommages, des respects, & bientôt, je crois, des adorations. Je n'en suis pas surpris: mais ce qui m'étonne, c'est de voir que toutes ces louanges lui soient prodiguées par des hommes de qui l'on devoit le moins les attendre. N'y a-t-il donc personne qui réclame, personne qui éleve la voix? Puisque tout le monde se tait, j'ai cru devoir me charger de rompre le silence. Je demande aux panégyristes de Jean-Jacques Rousseau, (je parle à ceux qui crient contre

la philosophie moderne) je leur demande ce qu'ils entendent par *une morale destructrice*. Je les prie de me dire pourquoi ils prennent, avec tant de chaleur, les intérêts de la religion contre ce qu'ils appellent *la horde philosophique*; & pourquoi, lorsqu'il s'agit du célebre Génevois, les intérêts de cette même religion sont si cruellement abandonnés, sacrifiés, méprisés ? Quoi donc, *Jean-Jacques* n'est-il pas son ennemi implacable ? La révélation n'est-elle pas ouvertement attaquée dans ses ouvrages ? & ce sont ces ouvrages que l'on préconise avec tant d'enthousiasme ! & ce sont des hommes qui se disent les défenseurs de la religion, qui tiennent un pareil langage ! Suffit-il donc d'étaler à leurs yeux tous les charmes de l'éloquence ? Suffit-il de faire retentir à leurs oreilles le nom, le beau nom de vertu ? La vertu consiste-t-elle dans des sons ? Et quand on inspire l'impiété, inspire-t-on la vertu ? On me parle avec complaisance de sa conduite & de ses mœurs. J'aime à croire que ses mœurs ont été pures. A Dieu ne plaise que, le flambeau à la main, j'aille pénétrer dans l'obscurité de sa retraite, & porter mes recherches sur sa vie privée. Je n'ai aucun droit sur sa conduite, (& je n'en ai pas davantage sur celle de tous nos Sophistes). Je n'examinerai pas même ici si la singularité, une vaine ostentation & un fastueux orgueil ont été le mobile de ses actions. Il a répandu hardiment le poison de l'incrédulité. Il a fait à la religion, *tout en feignant de la respecter*, la guerre la plus opiniâtre. Que faut-il donc de plus pour être indigne d'être loué par les honnêtes-gens ? Et si jamais on vient à parler des talens d'un tel homme, ne doit-on pas toujours déplorer l'abus qu'il en a fait ? Il est en vérité bien plaisant d'entendre les sectateurs de Jean-Jacques déclamer contre les philosophes ! *cum risu miror* ! Comme si leur héros, en se séparant des philosophes, avoit cessé d'avoir avec eux un même but ! Anéan-

tir

tir toute autorité, abolir un culte qui blessoit leur orgueil, renverser les autels, détruire des temples dont la vue seule allumoit leur fureur, voilà quel a été leur but commun. Qu'ils se soient réunis ou séparés pour faire la guerre; quelle que soit la forme ou la trempe des armes qu'ils ont emploïées; que la discorde même se soit mise parmi eux; que nous importe? En sont-ils moins, ou doivent-ils moins en être regardés comme ennemis? Mais, dira-t-on, quelle différence entre les ouvrages des autres & les siens! Si l'on veut me parler du stile, je dirai franchement que ses écrits étincellent de beautés sans nombre: mais c'est, par-là même qu'ils sont plus dangereux. Veut-on me parler de la morale? Eh bien! examinons donc (mais les bornes que cette Lettre me prescrit ne me permettent pas de me livrer à un détail fort étendu). Voïons les leçons qu'il nous donne sur un point délicat, sur cette passion favorite sans laquelle peut-être la religion n'auroit pas un seul ennemi. Ecoutons-le. *L'adultere*, à la vérité, *est le plus affreux des crimes, le plus punissable de tous les vols.* Mais hors de-là, plus de crime. Que dis-je? Il ne fait pas difficulté d'avancer qu'avec une courtisanne on doit *user de ses droits.* Quel est donc ce langage? C'est celui de *l'amant passionné de la vertu.* O la pure, ô la sublime morale! Disparoissez lumiere importune de l'Evangile! Cessez de nous montrer comme un crime tout ce qui n'est pas un adultere! Doctrine gênante qui interdit jusqu'aux désirs & aux pensées même! Le REFORMATEUR DES MŒURS nous met bien plus à l'aise. Mais passons à un autre point de morale. Si l'on cherche querelle à Emile, comment se conduira-t-il? Voici la réponse de Jean-Jacques. *Nul tribunal ne peut venger l'offensé..... Il est alors SEUL magistrat, SEUL JUGE entre l'offenseur & lui; il est SEUL interprete & ministre de LA LOI NATURELLE: il SE DOIT JUSTICE, & PEUT SEUL SE LA RENDRE..... Il ne dépend pas de l'homme le plus ferme d'empêcher qu'on ne l'insulte;*

MAIS IL DÉPEND DE LUI D'EMPÊCHER QU'ON NE SE VANTE LONG-TEMS DE L'AVOIR INSULTÉ. Quoique cela soit assez clair, le précepteur d'Emile n'a pas osé nommer la chose par son nom : mais nous avons le mot de l'énigme dans le *Supplément à l'Emile*, qui vient de paroître, & qui, dit-on, a été composé pour *mettre en action la morale* de cet Ouvrage, *la justifier & la faire aimer.* On voit effectivement que le disciple a bien mis à profit les leçons de son maître. Voici le fait. Emile se trouve sur un vaisseau : le capitaine étoit un traître vendu aux corsaires. On apperçoit une voile barbaresque. Emile s'approche du capitaine, & lui dit : *Patron, si nous sommes pris, tu es mort ; compte là-dessus.* Le malheureux patron ne savoit pas qu'Emile étoit SEUL JUGE, SEUL *Interprete & Ministre de* LA LOI NATURELLE, Il se laisse prendre. Alors Emile (pour *mettre en action la morale de son maître, la* JUSTIFIER *& la* FAIRE AIMER) Emile, dis-je, court au patron, en lui criant : *Je te l'ai promis ; je te tiens ma parole* : & il lui abat la tête d'un coup de sabre. » Oh Socrate ! oh Epictete ! s'écrie un écrivain » du premier mérite ! que votre morale confonde » les sophistes qui osent louer la vertu en » prêchant LE CRIME ! » Ce trait seul ne devroit-il pas dessiller les yeux même de ses plus chauds partisans ? Que ce phantôme de vertu s'évanouisse donc ! Que les honnêtes gens cessent enfin, je ne dis pas de le vanter & de l'exalter, mais de le louer en aucune sorte : qu'ils cessent d'établir une distinction qui n'existe pas pour eux. La chose est de la plus grande importance ; & je les supplie de considérer de quel poids est ici leur suffrage. Les partisans de J. J. s'en glorifient & s'en étaient ; les gens superficiels (& il y en a beaucoup) s'en contentent ; les gens irrésolus, qu'un fonds de délicatesse empêchoit encore d'ouvrir ses livres, s'en autorisent ; enfin les jeunes gens, séduits d'ailleurs par la magie du stile, s'en font une régle & une excuse: Encore une fois je les supplie de considérer

de quelle conséquence est leur suffrage, & je les conjure de ne pas permettre plus longtems qu'un si grand mal arrive, & qu'ils en soient la cause.

Nous formons une république,
Et l'union en est le fondement,
Et notre sage politique
Offre à tes yeux, lecteur, un spectacle charmant.
Mais considere notre ouvrage;
Et vois si tu peux l'imiter;
Après cela pourrois-tu vanter
Du travail des humains l'adresse & l'avantage?
Ce qui te surprendra : lorsque nous bâtissons,
Nous commençons
Par construire le faîte
De nos maisons;
La matiere bien plus, dont nous les composons,
Sert de parade aux plus beaux jours de fête.
Un suc enfin plus précieux
Que l'ambroisie & le nectar des dieux,
Nous sert de nourriture.
Explique donc, lecteur, quelle est notre nature.

LOGOGRIPHUS.

Sum pia, quis dubitat, medius si circulus abfit.
Integra sum fallax, candida, nigra, loquax.

☞ *Je répondrai incessamment à quelques lettres qui n'ont pu trouver place dans cet ordinaire.*

NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (*le 28 Février.*) Le jeune Prince, Sultan Mehemet, fils aîné du Grand-Seigneur, eſt mort dans la nuit du 18 au 19 Février de la rougeole dont il avoit été attaqué peu de jours auparavant : ſon corps fut porté le lendemain matin, accompagné des principaux ſeigneurs de la cour, & dépoſé dans le caveau que le Grand-Sultan a fait conſtruire pour lui-même près de la porte Balik-Bazar, & que l'on venoit d'achever. Le feu Sultan Mehemet étoit né en 1776. —— Effendi-Selichdar Mehemet, grand-viſir de l'empire ottoman, eſt mort la même nuit après avoir ſouffert long-tems d'une rétention d'urine. Le Grand-Seigneur pour témoigner à ſes ſujets le cas qu'il faiſoit de ce miniſtre, l'a fait enterrer dans une place voiſine du nouveau mauſolée. —— Le même jour, S. H. déclara grand-viſir à la place du défunt, Yſed-Mehemet, juſqu'ici gouverneur d'Erzerum, dont on loue beaucoup les talens & l'affabilité : c'eſt le même qui, d'abord après la concluſion de la paix avec la Ruſſie, avoit rempli ce poſte diſtingué. Le porte-glaive du Grand Seigneur, frere du feu grand-vi-

sir, fut aussitôt envoïé vers la dite province asiatique avec une lettre à laquelle étoit apposé le Muhur, ou le sceau du Sultan, pour lui notifier sa nomination à cette dignité; mais comme ce nouveau grand-visir ne peut guere se rendre ici, avant deux mois, pour remplir les fonctions attachées à cette charge, S. H. a nommé *ad interim* pour substitut, ou Caïmacan, le premier ministre de la marine, ou capitan-bacha. —— Le 27, Mr le baron de Herbert-Rathkeal, internonce de la cour de Vienne, eut du Grand Seigneur avec les cérémonies usitées une audience solemnelle, dans laquelle il présenta à S. H. une lettre de notification sur l'avénement de l'Empereur des Romains au trône de ses ancêtres; Gazi-Haszan, capitan-bacha, fit à cette occasion les fonctions de premier ministre de la Porte.

Abdi bacha, gouverneur d'Alep, s'est enfin soumis aux volontés du divan, & il est actuellement en marche pour se rendre à son nouveau gouvernement d'Urfé.

POLOGNE.

VARSOVIE (*le* 15 *Mars.*) Le Roi a reçu dernierement en présent de l'Impératrice de Russie un superbe attelage de 6 cheveaux tartares : on n'en a jamais vu de si beaux en Pologne; S. M. qui en a été extrémement enchantée, a recommandé expressément d'en avoir le plus grand soin. Le tribunal

bunal assessorial de Lithuanie, établi en cette ville, doit bientôt s'occuper de l'affaire du comte de Tysenhausen, & on en attend la décision avec impatience.

Quoique les Prussiens aient acheté l'été dernier dans les environs de Dubno plus de 4 mille chevaux, il en a passé encore dernierement 300 des plus beaux, qui ont été suivis d'un pareil nombre; quelques-uns prétendent qu'ils sont destinés pour le compte de quelque autre Puissance. Quoiqu'il en soit, nos foires aux chevaux ont été extrémement fréquentées cette année: on a eu lieu de remarquer que les Juifs en avoient acheté un nombre plus considérable pour les transporter ailleurs.

Le prince Poninski, grand-trésorier de la Pologne, a présenté au Roi un plan remarquable sur la réforme du commerce à l'avantage de la république; il y travailloit depuis quelques années avec application; si ce plan est exécuté, le païs, dit-on, y gagnera considérablement.

ESPAGNE.

MADRID, (le 10 *Mars.*) La mer a été fort orageuse pendant les derniers jours du mois dernier, sans que notre armée navale en ait été incommodée: nous en avons des nouvelles en date du 2 de ce mois: elle étoit alors dans le meilleur état. Une division, qui s'étoit rapprochée de la côte d'Afrique, découvrit 5 ou 6 bâtimens, aux-

quels elle donna chasse: cette petite flottille, voulant lui échapper, tomba dans le gros de l'armée, qui s'en empara: elle consistoit en 4 navires chargés de comestibles & une frégate de 24 canons, chargée de même de toute sorte de rafraichissemens. Ces bâtimens, venant en droiture de la Tamise, ne cherchoient rien moins qu'à pénétrer dans Gibraltar, où leur cargaison auroit certainement été mise à un prix fort haut, les habitans manquant absolument de tout, excepté d'argent. On a été moins heureux à l'égard de 7 autres petits bâtimens qui ont trouvé moïen d'entrer dans le port.

On assure que la flotte angloise ne tardera pas de paroître; la nôtre est prête à la recevoir: sa supériorité & la valeur de nos marins nous donnent les plus grandes espérances d'un succès décisif.

On mande de Cadix qu'il y est arrivé le 22 Février un paquebot américain de 16 canons & 53 hommes d'équipage, cap. Jean Biech, parti du cap Anne à 10 lieues de Boston le 26 Janvier dernier: il est chargé de sucre, cacao, rum, poisson sallé & autres effets, provenant en partie des prises angloises faites par les Américains, & en partie du commerce, qui subsiste entre la Nouvelle-Angleterre & l'isle de St. Domingue. Le capitaine rapporte, " qu'il n'a eu „ aucune rencontre dans son trajet; que les „ especes sonnantes circuloient actuellement „ dans les colonies; que la masse du papier-„ monnoie avoit au contraire beaucoup diminué;

„ minué; & que celui, qui étoit encore
„ en circulation, étoit reçu sans difficulté;
„ que le peuple américain, sur-tout dans
„ les quatre provinces de la Nouvelle-An-
„ gleterre, étoit aussi ardent pour la défense
„ de son indépendance & aussi fidélement
„ attaché à ses chefs que jamais; que la dé-
„ sertion d'Arnold, bien loin de nuire en
„ portant à imiter son exemple, avoit fait
„ sur les esprits une impression fort favorable
„ & avantageuse à la cause publique „.

DANNEMARCK.

COPPENHAGUE (*le* 20 *Mars*) Le Roi a présidé avec le plus grand appareil à la premiere session du haut-tribunal de la cour, dont l'ouverture s'est faite le 1er. de ce mois. Mr. le comte de Schimmelmann que Sa Majesté avoit nommé commandant de Sainte-Croix, a été depuis déclaré vice-gouverneur des isles danoises. La Reine voulant gratifier l'épouse de Mr. le baron de Mestmacher, envoïé de Russie près du duc de Holstein-Oldenbourg qui a passé ici l'hiver, lui a fait présent d'un cœur en saphir bleu, richement garni de brillants & au milieu duquel est le mot de *souvenir*, pareillement en brillants.

Au printems prochain, il sera formé près de cette ville un camp, composé de plusieurs régimens de cavalerie & d'infanterie ainsi que de houssards, qui feront diverses

manœuvres depuis le 31 Mai jusqu'au 21 Juin. Le ministre de Portugal doit bientôt quitter cette cour. Il a passé une estafete suédoise, venant de Hambourg & allant à Stockholm. —— Le vaisseau de la compagnie asiatique le Prince-Frédéric, destiné pour la Chine, capitaine Hoyer, est parti le 10 de ce mois.

SUEDE.

STOCKHOLM (*le 26 Mars.*) L'envoïé de Hollande a présenté un long mémoire pour réclamer les secours stipulés dans le traité de la neutralité armée. On ne sait pas encore quel parti notre cour prendra à cet égard.

ITALIE.

ROME (*le 15 Mars.*) La sacrée congrégation de la Propagande aïant écrit, par ordre du Pape, au Roi Salomon d'Imerette, roïaume voisin de la Georgie, & tributaire de la Porte, pour le prier de permettre qu'on ouvrît dans ses états des missions pour l'accroissement de la religion catholique; ce Monarque a répondu non-seulement qu'il accordoit une telle permission, mais qu'il désiroit aussi savoir des nouvelles de la santé du souverain Pontife à laquelle il s'intéressoit.

FLORENCE (*le 12 Mars.*) Il est arrivé ici de Vienne un garde noble hongrois, qui

a apporté à Madame la Grand'-Ducheſſe de Toſcane le grand-collier de l'Ordre de la Croix-étoilée, que feue l'Impératrice-Reine & pluſieurs autres Impératrices ont porté en qualité de chefs de cet Ordre, inſtitué par l'Impératrice Eléonore Gonzague, épouſe de l'Empereur Ferdinand III. Le collier étoit accompagné d'une lettre de l'Empereur à S. A. Roïale, portant, " qu'il avoit cru ne „ pouvoir mieux placer ce collier qu'en le „ confiant à la premiere Princeſſe de ſon „ Sang & à celle, à qui les futurs chefs „ de la Maiſon d'Autriche devoient le „ jour „. Ainſi ce ſera déſormais Madame la Grand'-Ducheſſe, qui conférera cette décoration & aura la direction de tout ce qui regarde l'Ordre, dont l'on tranſportera ici la chancellerie.

MILAN (*le* 15 *Mars.*) On a publié le 6 un édit de l'Empereur, par lequel Sa Majeſté voulant encourager l'induſtrie & faciliter le débit des manufactures, en dérogeant à quelques articles de l'édit du 11 Mai 1775, a aboli tout droit de circulation dans l'intérieur du païs ſur les articles ci-après, ſavoir, la cire, les vieux habits, le papier de toute qualité, les livres imprimés, reliées ou en-feuilles, & les caracteres d'imprimerie neufs & uſés, diminuant le droit de ſortie qu'ils païoient.

NAPLES (*le* 10 *Mars.*) Par un manifeſte ſigné de D. Girolamo Bologna capitaine de vaiſſeau de la marine roïale & préſident de la junte de navigation, la

résolution de S. M. en date du 30 du mois dernier, dont voici la substance, vient d'être rendue publique. " Les soins prévoïans de Sa Majesté aïant pourvu à l'augmentation du nombre de ses vaisseaux de guerre, son cœur paternel n'a pas voulu différer à en emploïer une partie à protéger d'une maniere plus efficace, la sûreté de la navigation & du commerce de ses sujets. Le Roi voit avec satisfaction que le nombre des bâtimens marchands qui portent son pavillon & qui passent le détroit de Gibraltar, s'augmente de jour en jour. Cette navigation les exposant à tomber dans les embûches des Barbaresques, elle a résolu de les faire escorter jusqu'à ce qu'ils soient éloignés de ce danger & elle a donné des ordres pour qu'il partît un convoi du 1er, au 15 de ce mois, & un autre du 15 au 30... mais l'attention de S. M. étant d'observer religieusement la neutralité qu'elle a manifesté par son édit du 19 Septembre 1778, vouloir conserver dans les troubles présens de l'Europe, elle déclare que sa protection roïale ne s'étendra point aux bâtimens dont les cargaisons consisteroient en munitions de guerre reconnues comme contrebande, selon l'esprit général de tous les traités faits en Europe depuis un siecle & la teneur de ceux qui ont été conclus entre les Deux-Siciles & diverses Puissances amies: elle exclut également de sa protection roïale, les bâtimens qui porteront des vivres ou des

fecours d'aucun genre aux places affiégées & bloquées „.

Catane en Sicile (*le* 28 *Février.*) Le 15, il y eut dans tout ce roïaume un violent ouragan qui déracina les plus vieux & les plus gros arbres, enleva les toits d'une infinité de maifons qui par leur chûte écraferent un nombre incroïable d'hommes & d'animaux. Entre les édifices les plus renommés qui ont été démolis, & dont on ait jufqu'ici connoiffance, on compte un ancien château fur le territoire de San-Aleffi, que l'on fuppofe avoir éte bâti du tems du comte Roger: une forteresse eft auffi tombée toute en ruine dans le canton de Piazza; mais tout ce qui nous touche encore plus, c'eft la chûte de toutes nos fabriques & furtout celle de prefque tout le fameux pont d'Aragon, le plus grand qui foit en Sicile & qui traverfe le fleuve Simeto, ouvrage magnifique dont l'illuftre prince di Bifcari avoit conçu l'idée & qu'il avoit fait conftruire à fes fraix. Ce pont qui fut commencé en 1765 & achevé en 1777, avoit 31 arches & il n'en refte que 7 fur pied. La plus grande arcade, fous laquelle le fleuve paffoit, avoit 120 palmes de largeur; fa hauteur étoit de niveau avec deux ne nos montagnes, & fa longueur de 200 aunes ficiliennes. Il étoit d'un grand avantage pour les voïageurs qui n'ofoient fe hazarder fur le fleuve. Au-deffus de la 2e arche il y avoit un aqueduc long de 360 cannes, qui recevoit & conduifoit d'une montagne à l'autre les eaux

de différentes sources, qui servoient à arroser les jardins du dit prince dans le fief d'Aragon. Enfin la hauteur de cet ouvrage fameux, dans sa plus grande élévation étoit de 160 palmes siciliens.

ALLEMAGNE.

VIENNE (*le 20 Mars.*) Le 4 de ce mois avant midi, le nonce du Pape, ainsi que les ambassadeurs & ministres des Puissances étrangeres qui résident ici, ont eu leur premiere audience de l'Empereur, auquel ils ont eu l'honneur de présenter les lettres de condoléance de leurs cours respectives sur la mort de l'Impératrice Marie-Thérese, & de complimenter en même tems S. M. I. sur son avénement au trône de ses ancêtres: les mêmes ministres se rendirent ensuite chez Msgr. l'Archiduc Maximilien, coadjuteur de l'archevêché de Cologne &c, ainsi qu'auprès de Mesdames les Archiducheſſes, pour leur faire les mêmes complimens de la part de leurs cours. —— Le 11, le grand deuil étant fini, l'Empereur, accompagné de Msgr. l'Archiduc Maximilien, coadjuteur de l'électorat & archevêché de Cologne &c, ainsi que de Mesdames les Archiducheſſes Marie-Anne & Elisabeth & du Duc Albert de Saxe-Teschen, se rendit publiquement pour la premiere fois avec toute sa cour à la grande chapelle du château, & y assista au Service divin: puis S. M. I. revint dans ses appartemens & s'entretint très-gracieusement avec

le cardinal-archevêque, le nonce du Pape, & les autres ambassadeurs & ministres des cours étrangeres, qui s'étoient rassemblés pour lui faire la révérence.

Ce Monarque qui entre dans les moindres détails qui peuvent intéresser la fortune de ses sujets, ou l'accroître, a ordonné qu'on assignât aux tisserands de la Moravie une somme de cent mille florins contre un intérêt très modique, pour mettre ces artisans en état d'expédier non-seulement au plutôt, mais aussi très-avantageusement pour eux, les commissions qu'ils ont reçues; enfin dans la vue de favoriser en Hongrie la culture de la soie, ce Monarque vient d'y assigner encore des sommes considérables; entr'autres 20 mille florins pour une seule machine qui en une minute peut dévider plusieurs milliers d'écheveaux. Par d'aussi sages arrangemens, & par des secours donnés si à propos, nos états qui d'ailleurs sont très-peuplés, pourront avant peu devenir les plus riches & les plus heureux de l'univers. —— Afin que le mois de solde légué au militaire par l'auguste Marie-Thérese, pût être promptement païé sans charger l'état, l'Empereur, grand en tout & bienfaisant, a fourni de son trésor privé 1200 mille florins. La résolution de la cour, qui a été envoïée par le conseil aulique de la guerre à tous les commandans-généraux, fait un honneur infini au militaire, Sa Majesté Imp. y déclarant expressément " que comme soldat, elle estimoit & chérissoit son armée; qu'elle en avoit reçu, lors de la derniere

niere guerre, les preuves les plus éclatantes de zele & d'affection envers sa personne „.

Sa Majesté l'Empereur a fait passer ses ordres à tous les tribunaux de l'empire pour qu'ils aient à ne plus contraindre par la suite qui que ce soit au païement des dettes du jeu. Cette ordonnance est venue après un refus que ce Monarque avoit fait à une personne de considération qui l'avoit sollicité pour qu'il voulût bien interposer son autorité à la faire païer d'une dette du jeu. —— On parle de la rédaction d'un nouveau code autrichien. On dit même qu'on a requis les chefs des tribunaux de justice de déclarer jusqu'à quel point on pourroit modifier la peine de mort, & en quel cas elle seroit indispensable ? —— L'Empereur, qui veille aux progrès des sciences dans ses états, a exigé qu'on lui rendît un compte exact de toutes les écoles de Vienne, voulant être informé du nombre des professeurs, de leur capacité, de leurs divers emplois, & du fond assigné à leur entretien. On prétend qu'entr'autres changemens qui seront faits à l'égard des écoles, l'université de Vienne seroit transférée à Neustadt dans la Basse-Autriche. —— Si l'on peut se fier à des papiers publics, il y a un autre projet, qui seroit d'en transporter les chancelleries de Hongrie, de Transilvanie, de Bohême, d'Italie, des Païs-bas &c, dans les capitales de leurs provinces respectives; ce qui à plus d'un égard pourroit être fort avantageux à chaque province.

Il est parti de Vienne il y a déja quelque

que tems un convoi de 13 ballots, accompagné de différentes personnes avec des passeports de la chancellerie aulique de l'empire : ces ballots contiennent, dit-on, les présens laissés par feue l'Impératrice Marie-Thérese à plusieurs Souverains, savoir au Pape, au Roi & à la Reine des Deux-Siciles, au Grand-Duc & à la Grand'Duchesse de Toscane, aux cours de Parme, de Milan &c ; celui qui est destiné au souverain Pontife, contient pour la plus grande partie une magnifique collection de Vases sacrés, montés en or & en argent, garnis de pierres précieuses; à la Reine des Deux-Siciles une horloge en argent massif, qui en sonnant les quarts, joue différens menuets & ariettes d'opéra, & qui ne se monte que tous les trois mois. Pour plus grande précaution, l'inventeur de cette horloge, regardée comme un chef-d'œuvre, a été député à Naples pour la soigner, & apprendre à la monter. Au même tems l'Empereur a fait présent au Roi son beau-frere d'un attelage de 6 petits chevaux très-rares, que le Roi de Suede avoit envoïés il y a deux ans à la feue Impératrice, & qui sont conduits par un écuïer & des palefreniers de la cour; *item* aux Souverains de Toscane, indépendamment de plusieurs effets galans & de grand prix toute la tenture d'un cabinet en étoffes des Indes avec tous les tableaux des plus célebres peintres qui s'y trouvoient, & qui sont pour la plûpart les portraits des Princes & Princesses existans de la Maison d'Autriche & de différentes familles roïales qui lui sont

alliées; enfin d'autres présens à peu-près dans le même goût à l'Archiduc Ferdinand, gouverneur de la Lombardie & à son épouse, comme aussi à l'Archiduchesse Infante de Parme & de Plaisance &c.

Le couronnement de l'Empereur, comme Roi de Hongrie, paroit fixé au 20 du mois de Mai prochain. Il se fera à Bude. La riche & ancienne couronne de Hongrie que l'on garde dans le château de Presbourg, sera transportée à Bude, après la diète, dans un riche carrosse de parade & sous une forte escorte militaire. A l'avenir elle restera dans cette derniere ville qui doit être considérée comme la véritable capitale du roïaume (a).

Le bruit de la prochaine arrivée du Grand-Duc de Russie, se renouvelle. On l'attend à la fin de Mai ou dans les premiers jours de Juin. Ce Prince continuera ensuite son voïage pour l'Italie.

(a) Il n'y a peut-être pas de ville en Europe qui doive jouir à tant de titres de la dénomination de *capitale* que Bude. Ancienne résidence des Rois de Hongrie, illustrée par une multitude de sieges & de batailles, dix fois saccagée elle s'est toujours relevée de ses ruines; on y voit aujourd'hui un palais magnifique. Placée à peu-près au centre de ce beau & fertile roïaume, sur une éminence qui domine le Danube, la ville de Pest, & une plaine de 80 lieues, elle se glorifie avec raison d'une des plus belles situations qui soit au monde. C'est un proverbe chez les Hongrois :

Buda jugo, Venetæ pelago, Florentia campo.

On écrit de Gradiska (a) qu'on a découvert en travaillant dans une prairie, de vieilles tombes où se sont trouvés des squelettes dont chacun a près de soi un couteau en forme de langue & un peigne sur la tête. Il s'en trouve deux d'une grandeur gigantesque; plusieurs ont des chaînes de fer aux mains & aux pieds: à d'autres ce sont des bandes d'un métal inconnu. En continuant de fouiller, on rencontre chaque jour de nouveaux corps: ceux qu'on a retirés excedent déja le nombre de cent. Chacun d'eux avoit sa pierre sépulcrale, mais aucun caractere n'y est tracé.

Extrait d'une lettre de Fiume.

Depuis quelque tems on a construit beaucoup de navires marchands en ce port. Deux de ceux qui sont dernierement sortis de nos chantiers, ont été vendus au Grand-Duc de Toscane. La célebre maison françoise de commerce, Margan & Compagnie, établie en cette ville, a en ce moment sur le chantier, un navire qui sera le plus grand de tous ceux qui ont été jusqu'ici construits en ce roïaume. Plusieurs autres de nos négocians ont formé le même dessein & veulent en mettre de plus grands en mer. Les circonstances actuelles, qui paroissent favoriser

(a) Ville du Carniole, & point du Frioul, comme l'ont dit la plûpart des gazettes; quoiqu'elle soit sur la frontiere de cette province. Il est vrai que le *forum julium* s'étendoit jusques-là & plus loin; mais la géographie moderne n'admet point ces limites. — Il y a un autre Gradisca en Esclavonie, célebre dans l'histoire des guerres de Hongrie.

vorisser le commerce maritime, les encouragent tous à faire de pareils efforts pour augmenter autant qu'il est possible le nombre de nos vaisseaux marchands.

BERLIN (*le 25 Mars.*) Le 7, la cour a pris le deuil pour trois semaines à l'occasion de la mort de la Reine-douairiere de Portugal. Son Exc. Mr. le baron de Horst, conseiller intime actuel du bureau de la guerre, & ministre dirigeant, les généraux-majors de Wartenberg & de Holtzendorff sont allés trouver le Roi à Potzdam. Mr. de Nariskin, gentilhomme ordinaire de la chambre de l'Impératrice de Russie, est arrivé de Pétersbourg en courier.

On a publié une instruction relative aux nouveaux arrangemens pour le café, en explication de la déclaration qui les concerne. Les visiteurs ont déja commencé l'exercice de leurs fonctions dans la ville & dans la campagne. Ils éprouvent beaucoup d'obstacles & de contradictions. Dans le village de Marzahn, les païsans se sont soulevés & ont même fait feu; mais un commando de housards de dix hommes les a fait promptement rentrer dans le devoir : les principaux mutins ont été arrêtés & mis en prison.

On apprend, que Sa Majesté a fait demander aux cours de Stockholm & de Copenhague la protection de leur pavillon pour les navires prussiens; & que, la derniere de ces cours y aïant déja consenti, il en a été fait notification aux négocians en Siléfie, dans la Frise-orientale, & les autres provin-

ces

des commerçantes. C'eſt ainſi que, par une attention paternelle pour la ſûreté & l'encouragement du commerce, cette ſource de proſpérité publique s'accroit à vue-d'œil dans la monarchie pruſſienne. Un négociant de Treptow ſur la Rega y a fait lancer à l'eau, le 6 de ce mois, au ſon des trompettes & des timbales & au bruit du canon, un navire de 130 tonneaux, le premier qui y ait été conſtruit de mémoire d'homme : & cette entrepriſe ſera vraiſemblablement ſuivie de pluſieurs autres du même genre. Près de Neuſtadt-Eberswalde l'on établit actuellement un moulin à papier ſur le même pied que ceux de Hollande ; & l'on calcule, que les fraix de cet établiſſement pourront aller à 30 mille Thaler.

Liege (*le* 29 *Mars.*) Hier après quelques heures de ſoleil, & durant une ſoirée froide (conformément à une obſervation pluſieurs fois vérifiée *) il y a eu une aurore boréale, accompagnée d'abord d'une belle lumiere zodiacale : celle-ci avoit diſparu entierement à 6 h. $\frac{1}{2}$ 13 minutes ; mais l'aurore étoit encore dans tout ſon éclat à 10 heures 8 minutes, après quoi elle s'affoiblit inſenſiblement.

* 1. Avril 1780. p. 603 & aut. *ibid.*

ANGLETERRE.

Londres (*le* 25 *Mars.*) Le canon du parc & de la tour nous ont annoncé le 13 de ce mois, que la cour avoit reçu des nouvelles agréables. Le ſoir du

même jour, on lut dans une gazette extraordinaire, l'extrait des lettres du major-général Vaughan & de l'amiral Rodney : voici les principaux détails qu'elles renferment.

Lettre du major-général Vaughan, au lord G. Germaine, datée du fort George, à l'isle St. Eustache, le 7 Février. « Les dépêches de V. S. me sont parvenues à la Barbade, le 27 du mois dernier. Conformément aux ordres qu'elles renfermoient, je me suis embarqué sur le champ à bord du Sandwich, & me suis rendu avec toute la diligence possible à St. Eustache. Nous avons jetté l'ancre devant la ville, le 3 de ce mois à 2 heures & conjointement avec l'amiral, avons fait au gouverneur, la sommation incluse avec sa réponse, de rendre l'isle & ses dépendances. Un détachement que j'ai envoié sur le champ, aux isles de St. Martin & de Saba, les a soumises également . . . Les effets trouvés dans cette isle sont très-considérables ; elle servoit continuellement de magazin aux François, aux Américains & aux Hollandois . . . . »

Lettre particulière du même & de même date. . . . « La prise de St. Eustache sera un coup très-sensible à nos ennemis. Cette isle étoit pour eux une source de secours essenciels . . . J'ai la satisfaction d'ajouter que la capture de navires est immense. Ce qui rend nos succès plus importans encore, c'est la prise d'un convoi qui par hazard avoit fait voile pour l'Europe peu avant notre arrivée, & consistant en 20 à 30 gros vaisseaux chargés de sucres, & convoïés par un vaisseau amiral de 60 canons, dont l'amiral aïant voulu faire résistance, fut tué dans le combat avec le Monarque. Le nombre des navires que nous avons pris s'éleve au-delà de 200, outre le vaisseau de pavillon & une frégate de 38 canons . . . . La consternation qui regne ici est inconcevable ; on ne pouvoit croire le lieutenant-colonel

Cockburne, que j'envoïai avec la sommation. Nous avons pris possession de la valeur de 3 millions de l. st. au moins, & ce qui me donne une satisfaction particuliere, c'est que cette perte retombe principalement sur la ville d'Amsterdam . . . J'ai nommé fort George celui qui portoit ci-devant le nom de fort Orange; j'y ai mis garnison & l'ai approvisionné pour la sureté de St. Martin. Nous avons conservé le pavillon hollandois, & nous nous en trouvons si bien, que 17 vaisseaux sont déja entrés dans le port & tombés dans nos mains depuis qu'il est sous notre domination ».

Réponse du gouverneur de St. Eustache à la sommation des généraux anglois. « Le gouverneur de Graaf, n'aïant pas sous ses ordres, de forces suffisantes pour défendre l'isle St. Eustache contre les forces angloises, la rend avec toutes ses dépendances à Sir Rodney & au général Vaughan, & connoissant l'honneur & l'humanité de ces commandans, il recommande la ville & ses habitans à leur clémence & leur miséricorde.

Armes, munitions &c, prises aux isles de St. Martin & de Saba . . . 78 pieces de canons de fer; 4959 boulets. 4689 l. poudre à canon; 143 grenades & 150 fusées: 4000 balles de mousquet; 27000 fusils &c.

Le lieutenant-colonel Edhouse rend compte au général Vaughan, par sa lettre datée de St. Martin, le 6 Février, de la réduction de cette isle qui s'étoit rendue la veille à discrétion comme l'isle St. Eustache.

Lettre de Sir Rodney, datée à bord du Sandwich à St. Eustache, le 4 Février. « Nous mimes à la voile, le 30 Janvier, de Ste. Lucie, pour exécuter les ordres secrets de L. S. . . & afin d'empêcher les François de pénétrer notre dessein, la flotte entiere parut devant Fort-Roïal & St. Pierre à la Martinique: cette isle

fut très-allarmée de notre venue. Aïant laissé le contre-amiral Drake avec 6 vaisseaux de ligne & 2 frégates, pour examiner les mouvemens de 4 vaisseaux de ligne & 2 frégates qui étoient alors dans la baie de Fort-roial, nous cinglames le même jour au soir, vers l'isle St. Eustache, aïant envoïé le contre-amiral Sir Hood avec son escadre, pour entourer la baie de St. Eustache & empêcher qu'il n'en sortît aucun bâtiment... Le 3, le général & moi, nous arrivames dans la baie avec le reste de la flotte & des troupes. Les vaisseaux de guerre étant placés contre les batteries, & les troupes prêtes à débarquer, nous fimes sommer le gouverneur de se rendre, pour éviter l'effusion du sang.... On ne peut dépeindre la surprise & l'étonnement du gouverneur & des habitans. Le Mars, frégate hollandoise de 38 canons & 300 hommes, commandée par le comte Byland, du département de l'Amirauté d'Amsterdam, étant arrivé à St. Eustache, avoit tempéré leurs craintes des hostilités... Je félicite L. S. sur ce terrible coup porté à la comp. hollandoise des Indes-occidentales & aux perfides magistrats d'Amsterdam. Plus de 150 vaisseaux de toute espece, plusieurs desquels étoient richement chargés, ont été pris dans la baie, sans le Mars, que j'ai commissionné & équipé, & qui converti en vaisseau anglois, ira sous peu de jours, en croisiere contre nos ennemis. Il s'y est en outre trouvé 5 vaisseaux de guerre, de 14 à 26 canons, entierement prêts à servir.... Tous les magazins étoient pleins de marchandises & de munitions. Le rivage même étoit couvert de tabac & de sucre... J'ai envoïé le capitaine Reynolds commandant le Monarque avec la Panthere & la Sybille, à la poursuite d'un convoi hollandois de 30 voiles qui étoit parti 36 h. avant notre arrivée... Les isles de St. Martin & de Saba se sont rendues à discrétion... »

L'une des lettres de Sir Rodney, du 6, n'a d'autre objet que d'accompagner le compte

que lui a rendu le capitaine Reynolds, de la prise du convoi hollandois & du Mars, vaisseau de 60 canons, qui le convoïoit, & dont le commandant (l'amiral Curl) s'est défendu jusqu'à ce qu'il eût perdu la vie. Le Monarque a eu 3 hommes tués dans cette affaire. Dans la 2e. lettre de même date, l'amiral donne avis que depuis ces prises, 3 gros vaisseaux hollandois d'Amsterdam, chargés de munitions navales de toute espece, ont été pris & conduits à St. Christophe, & qu'un convoi de munitions, de la Guadeloupe, est venu se jetter entre les mains des Anglois, dans la baie de St. Eustache.

L'amiral Darby a mis à la voile le 13 aïant sous son escorte tous les bâtimens viviers pour Gibraltar. Sa flotte consistoit en sortant du port en 28 vaisseaux de ligne & plusieurs frégates; quelques autres l'ont joint depuis.

L'escadre du commodore Johnstone, qui étoit descendue le 12 à la rade de Ste. Helene, a mis en mer le même jour 13 après-midi, & l'on croit qu'elle naviguera de conserve avec celle de Sir Darby. Elle est composée de 2 vaisseaux de ligne, 3 de 50 & quelques frégates. Ce commodore convoïe la flotte des Indes-orientales, composée des bâtimens suivans: l'Hastings, la Queen, le Chapmann, le Valentine, l'Osterley, le Lord North, la Fortitude, le Latham, l'Essex, l'Asia, l'Hinchinbroock, le Locko

& le Southampton, ainsi qu'une flotte de transports qui se trouvoit prête.

Il est honorable pour l'évêque de Chester, d'avoir combattu les observations du comte Ferrers, qui tendoient à amener quelques résolutions défavorables aux Catholiques-romains de ce roïaume. Ce lord pour prouver que leur nombre s'est accrû, établissoit pour exemple, que dans le comté de Chester, il étoit de 10,000 en 1717, de 25,000 en 1767, de 27,000 en 1780. Le prélat démontra que cette augmentation étoit une suite de celle de la population dans cette province. Il ajouta qu'il croïoit inutile de passer un bil pour prévenir la conversion des citoïens à la croïance romaine, puisque les loix infligeoient déja les plus séveres des punitions humaines, contre celui qui voudroit tenter de l'opérer, & qu'à l'égard des écoles catholiques, elles lui paroissoient être soumises à des entraves suffisantes. *N'est-il pas d'ailleurs*, dit l'évêque de Chester, *incompatible avec les principes de l'équité, de l'humanité & de la politique peut-être, de concevoir seulement l'idée d'ôter aux Catholiques-romains la faculté d'élever leurs enfans dans leur foi: il suffit qu'il ne leur soit point permis d'instruire les enfans des Protestans.* Il observa enfin que les derniers troubles qui se sont élevés dans le roïaume sur cette matiere étant à peine appaisés, il ne seroit peut-être pas prudent de la remettre sur le tapis.

Un nouveau spectacle enrichit Londres depuis

puis quelques jours. Le concours prodigieux des personnes qui le fréquentent semble annoncer au Sr. de Loutherbourg (au génie inventif duquel on est redevable de ce spectacle) la récompense due à ses travaux & l'encouragement que méritent des talens aussi distingués que les siens. C'est à juste titre qu'il l'a nommé *Eidophyskon* ou vue de la nature; puisque c'est réellement le tableau le plus frappant qui ait jamais paru des effets naturels de l'obscurité & de la lumiere, & des changemens de scene que leur mélange peut opérer. Les observations du Sr. de Loutherbourg sur les variations qui se font graduellement remarquer dans la perspective, ainsi que les différentes scenes qui s'offrent à nos regards dans le firmament, doivent avoir été poussées à un point dont la vue seule & ses tableaux peuvent donner une idée; ils font en même tems l'étonnement & l'admiration des naturalistes.

La premiere scene est depuis l'aube du jour jusqu'au lever du soleil avec une vue de Londres prise du parc de Greenwich. La scene offre d'abord une touche obscure d'un jour commençant au moment où la lumiere ne fait que laisser soupçonner son apparition: l'illusion est si forte sur le spectateur qu'il s'imagine comme saisi de ce froid qui accompagne ordinairement cette clarté ensevelie dans un reste de ténébres, tant l'artiste a mis de vérité dans son expression: bientôt le tableau semble s'animer, les nuages commencent à offrir par réflexion quelques nuances d'une lumiere plus vive, & un ton différent dans l'athmosphere semble ramener la chaleur en augmentant la lumiere; les panages brillans de l'aurore succedent à ce changement, & enfin la réfraction des raions du soleil vient donner à l'horizon tout l'éclat dont cette superbe scene est susceptible.

Ces différens effets sont produits par des canevas peints qui, placés les uns devant les autres, s'élevent imperceptiblement en faisant

sant leur effet, & par le méchanisme ingénieux avec lequel ils sont arrangés, présentent cette touche de lumiere graduelle qui rend les beautés de la nature d'une maniere si surprenante que l'œil le plus attentif ne peut discerner comment les changemens de scene arrivent. On voit les nuages se disperser, les raïons du soleil pénétrer l'obscurité & la scene éprouver les progrès de ces changemens, sans que l'on puisse appercevoir les moindres traces du méchanisme.

La seconde scene est la vue de Gibraltar en plein midi, le ciel change par les mêmes moïens, & d'un nuage qui semble chargé des vapeurs épaisses & pésantes dont les climats chauds abondent, on voit sortir les raïons du soleil ardent qui finit par les dissiper entierement, & leur substitue un ciel azuré qui ne présente pas un seul point obscurci dans tout l'horizon.

La troisieme scene est le coucher du soleil & une vue de la Méditerranée: il n'est pas possible d'imaginer rien de plus frappant, de plus naturel, de plus majestueux que la descente du soleil au moment où il va se perdre dans les flots. La beauté de l'athmosphere enflammée qui l'enveloppe, la réflexion de ses raïons dans les eaux de la mer, & enfin tout l'ensemble de cette imitation magnifique est au-dessus de toute conception, il faut voir pour croire possible à l'art d'arriver aussi près de la nature.

Le contraste frappant du quatrieme tableau, avec celui qui précede, seroit assez grand quand l'artiste n'auroit pas ajouté l'effet d'un feu en opposition à la lumiere de la lune. Si cette maniere de peindre l'astre nocturne offre des difficultés, elle offre aussi des beautés qui n'ont pas encore été exprimées: la scene étant d'abord parfaitement obscure ne recoit de clarté que par un feu allumé sur le premier plan du tableau; la lumiere rougeâtre de ce feu se dissipe bientôt par l'apparition de la lune qui s'éleve sur l'horizon & y jette

une clarté foible, qui augmentant à mesure qu'elle s'éleve finit par dominer sur tout l'hémisphere, ne laissant plus appercevoir que le foyer d'où procédoit la lumiere qu'elle a fait disparoître. La lune est rendue ainsi que ses effets d'une maniere inconcevable & ne ressemble nullement à ces foibles imitations que l'on voit quelquefois au théatre.

La derniere scene est une tempête & un naufrage, dans lesquels les phénomenes de la nature sont déploïés de la maniere la plus étonnante: les cieux n'offrent d'abord que les signes du tumulte prochain des élémens, les nuages s'assemblent & s'obscurcissent par degrés, ensuite les grains de vent commencent à produire des changemens effraïans; le ciel est couvert d'un nuage noir & universel, qui offre l'aspect le plus menaçant; des éclairs s'échappent çà & là, & tous les effets qu'on peut observer dans une tempête passent en revue devant le spectateur: les nuages s'approchent, s'ouvrent, s'entrechoquent de la maniere la plus vraie en apparence & la plus imposante; pour donner à cette scene effraïante tous les accompagnemens de l'horreur dont elle est susceptible, le bruit du tonnerre, celui des vents & d'une pluie orageuse sont imités avec une vérité qui glace d'effroi le spectateur.

Une dépêche de l'amiral Darby, datée du 20 & reçue le 22, porte qu'à la hauteur d'Ouessant sa flotte avoit enlevé une frégate francoise de 36 canons & un cotter de 16, envoïés de Brest pour reconnoître, & qu'il continuoit sa navigation avec un vent favorable.

On sait que les Anglois élevent avec un soin extrême une espece particuliere de coqs

qu'ils nomment *coqs de combat*, oiseaux domestiques qui ne different du coq commun de nos basses-cours qu'en ce qu'ils sont un peu moins grands, plus agiles, plus fiers, plus belliqueux & d'un tempérament plus irascible encore: on rapporte le trait suivant d'un de ces guerriers emplumés qui sont ici pour le peuple ce que sont les chevaux de course pour la noblesse; il se trouvoit à bord du vaisseau que montoit l'amiral Rodney lors du premier combat qui eut lieu l'année derniere entre le comte de Guichen & lui; sa résidence ordinaire étoit sur le second pont, où les matelots, comme on peut croire, avoient soin qu'il ne jeunât pas; aux premiers coups de canon, on remarqua qu'il battoit ses flancs de ses aîles, ce qui annonce toujours dans son espece le désir de combattre; à la seconde bordée il vola sur le gaillard d'arriere, & s'étant placé entre l'amiral & le général Vaughan, il parut, non-seulement donner une attention singuliere à ce qui se passoit, mais en jouir comme d'un spectacle qui le ravissoit, & comme s'il eût cherché à animer tout ce qui l'environnoit, de l'ardeur qui étinceloit dans ses yeux, continuant de se battre les flancs avec une vivacité singuliere, il chantoit à tue tête de 3 en 3 minutes; ce cri continuellement répété fixa sur lui les yeux de l'amiral qui le fit remarquer au général en lui disant: " Regarde, Vaughan, regarde ce drôle-là; il fait honneur à son pais ".

FRANCE.

PARIS (*le* 31 *Mars.*) La nouvelle de la grossesse de la Reine se confirme, & répand la joie dans tous les cœurs; S. M. en reçoit journalierement les complimens, & a été saignée il y a quelques jours.

Le compte de Mr. Necker a produit un effet merveilleux; au point que l'emprunt de 6 millions de rentes viageres, a non-seulement été rempli en peu de jours; mais qu'on a même refusé au trésor-roïal pour 30 millions de soumissions plus qu'on n'avoit besoin. Cela a déterminé Mr. Necker à créer encore 3 millions de rentes viageres.

Extrait de l'édit du Roi, portant création de trois millions de rentes viageres; donné à Versailles au mois de Mars 1781, registré en parlement le 13 Mars 1781.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre &c. L'empressement avec lequel on s'est porté à s'intéresser dans l'emprunt que nous avons ouvert par notre édit du mois dernier, a été si grand que dans ce moment-ci la somme des parties qui ont été païées ou demandées, surpasse considérablement les six millions de rentes que nous avions créées; nous avons pensé en conséquence devoir profiter de cette circonstance favorable pour nous assurer de tous les fonds nécessaires aux besoins extraordinaires de cette année. La guerre dans laquelle nous nous trouvons engagés, entraîne de grandes dépenses: nous avons vu que nous avions fourni de notre trésor-roïal cent cinquante millions en argent comptant dans le cours de l'année derniere, en sus de tous les fonds ordinaires; & comme il est encore resté des objets en arriere, nous ne pouvons pas nous flatter

ter d'avoir moins à fournir cette année, malgré le redoublement de soins & d'économie que nous avons recommandé. Nous avons déja pourvu à la plus grande partie de cette somme par les ressources que nous nous sommes procurées jusqu'à présent; & renonçant à d'autres que nous avions en vue, nous nous sommes déterminés à une nouvelle création de trois millions de rentes viageres. Mais comme nous ne sommes pas pressés de ce supplément de fonds, & que la confiance publique s'est accrue depuis qu'elle est plus éclairée, nous avons pensé qu'en établissant ces nouvelles rentes sur le même pied des précédentes, nous pouvions en diminuer la charge en les assujettissant à la retenue du dixieme. Nous avons aussi remarqué avec satisfaction que la situation de nos finances nous laissoit encore un revenu libre proportionné à cette augmentation de dépense annuelle, ce qui nous dispensoit de recourir à aucune imposition nouvelle. A ces causes &c. Cet édit est composé de dix articles.

Ce dernier emprunt de 3 millions de rentes viageres, a été fermé le 24. Quoiqu'il ne fût pas aussi avantageux que celui qui l'a précédé, les sommes proposées au trésor-roïal ont encore excédé ses limites, & on a refusé des demandes considérables. —— Il est assez remarquable que dans le même moment, les contrôleurs-généraux de deux nations ennemies ouvrent des emprunts extraordinaires pour subvenir aux dépenses de la guerre; qu'ils emploient à peu-près les mêmes moïens pour aiguillonner la confiance des prêteurs; & que ces moïens leur réussissent également. Ciceron disoit qu'il ne concevoit pas comment deux Augures pouvoient se rencontrer sans rire : ne pourroit-on pas croire que milord North & Mr. Necker auroient

roient bien de la peine à se tenir d'éclater s'ils se rencontroient ?

S. M. a accordé une pension de 600 liv. à chacune des deux Demoiselles de Sade, en considération des services de ce chef-d'escadre, mort à Cadix en revenant d'Amérique avec le comte d'Estaing.

L'évêque de Langres vient de recevoir une lettre de cachet pour se retirer dans son diocese. On assure que ce qui lui a attiré cet ordre du Roi, c'est le zele qu'il a fait paroître pour la réforme des jeux de hazard. C'est ce pair ecclésiastique qui a sollicité les princes & les autres pairs de s'assembler en parlement pour délibérer sur les jeux. On croit que cette démarche a déplu à la cour, où l'on est persuadé qu'il n'appartient qu'au Roi de convoquer l'assemblée des princes & des pairs en parlement. —— Mr. de Castries qui a visité le port de Brest, est de retour à Versailles; on assure qu'il est trés content de l'état où il a trouvé la flotte & l'arsenal.

Mr. de la Mothe-Piquet est tombé si dangereusement malade à deux lieues de Lamballe, que les médecins n'ont pas même voulu permettre qu'on le transportât au château d'un de ses amis, qui se trouvoit peu éloigné. Cet accident est l'effet d'une goutte remontée dont on a prévenu les suites, mais qui ne lui permettra pas de s'embarquer avant 6 à 8 semaines. Ainsi ce brave officier ne pouvant servir sur l'escadre de Mr. de Grasse, on doute d'autant moins qu'il soit emploïé avec Mr. d'Estaing, que

l'on connoit la confiance que le vice-amiral a en lui & l'amitié qui les unit. Il paroît toujours certain que ce sera M^r. d'Estaing qui commandera la grande flotte & que par la réunion d'une division espagnole, elle sera portée à 45 ou 50 vaisseaux de ligne.

Le corsaire le Rohan-Soubise, de Dunkerke, est arrivé le 9 de ce mois à Morlaix avec 70 prisonniers. Le 2, il s'étoit emparé à la côte d'Irlande d'un brigantin anglois de 140 tonneaux, chargé de comestibles & de plusieurs ballots de marchandises allant à la Barbade. Comme il le ramenoit en France, il fit rencontre le 3 du corsaire anglois l'Amiral-Rodney, de 16 canons de six livres de balle & de 2 obusiers de douze; il lui donna chasse, mais ce bâtiment aïant mis en travers & assuré son pavillon, il s'engagea entr'eux un combat très-opiniâtre. Le capitaine Van Stabel, commandant le Rohan-Soubise, reçut un coup de feu au cou qui lui fit perdre beaucoup de sang; aussitôt qu'il eut été pansé & qu'on eut retiré deux balles qui étoient entrées dans les chairs, il remonta sur le pont, & s'étant approché du bâtiment ennemi qui s'éloignoit, il fit sur lui un feu si vif & si bien dirigé, qu'il brisa tous ses mâts & le désempara entierement. Après deux heures d'un combat sanglant, l'Angois amena, & Van Stabel aïant envoïé à bord son premier lieutenant, reconnut sur son rapport que ce corsaire par la quantité d'eau qu'il faisoit, alloit couler bas sans qu'il fût possible de l'étancher ni de

se réparer avant d'arriver dans un port ; en conséquence il y fit mettre le feu. L'équipage du Rodney étoit de 73 hommes, dont 10 ont été tués & 20 blessés mortellement ; il venoit de Lancaster, & étoit commandé par le capitaine Thomas Harison. Le Rohan-Soubise a eu 6 hommes tués & 5 blessés. L'état de la blessure du brave Van Stabel fait espérer une prompte guérison ; il se flatte que sa prise qui s'est séparée de lui pendant le combat & qui étoit suffisamment amarrée, sera arrivée à Brest.

Un nommé de la Grange, contrôleur des rentes sur l'hôtel-de-ville, dont les affaires étoient un peu dérangées, s'étoit fait conduire dans un fiacre chez un commissaire son ami. En le quittant, il est remonté dans cette même voiture, où quelques minutes après il s'est brûlé la cervelle d'un coup de pistolet. Cet expédient lui a paru le plus court pour sortir d'affaire avec ses créanciers à qui il a fait banqueroute de 200 mille francs.

Marseille (*le 20 Mars.*) Cette ville jouira la premiere, de l'avantage d'être par un monument public, l'interprete des sentimens dont la nation entiere est pénétrée, pour son Souverain. Le corps municipal sollicite de S. M. la permission de faire élever sa statue équestre dans la place qui sera construite sur le terrein de l'arsenal, dont il vient de faire l'acquisition. Eloignés par notre situation des regards du Pere de la patrie, nous en sommes si rapprochés par ses bienfaits, qu'il n'est pas un seul citoïen dont le cœur

n'ait prévenu depuis long-tems cet hommage adressé à *Louis Auguste, Bienfaiteur de ses sujets, Restaurateur de la marine, Protecteur du commerce.*

PAYS-BAS.

BRUXELLES (*le 30 Mars.*) Le 19 de ce mois, il y eut *gala* pour la fête de Saint-Joseph dont Sa Majesté l'Empereur porte le nom. Le prince de Starhemberg, gouverneur-général, s'étant rendu à onze heures en grand cortege en l'église-collégiale de cette ville, où s'étoient assemblés en corps les conseils privé & des finances, le conseil de Brabant, la chambre des comptes & le magistrat, l'évêque de Namur y chanta pontificalement la Grand'-Messe précédée du *Te Deum;* pendant le Service divin on fit trois salves de la mousquéterie d'un bataillon de la garnison & de l'artillerie de nos remparts. Le gouverneur-général de retour de l'église reçut les complimens d'usage; donna ensuite le dîner à deux grandes tables & le soir assemblée.

Le gouvernement a publié contre une brochure récemment imprimée le décret suivant.

Par l'Empereur & Roi.

Sa Majesté étant informée qu'il se débite publiquement dans cette ville de Bruxelles une brochure intitulée: *Essai historique sur l'origine des dîmes, pour parvenir à l'examen*

l'examen de la question, si les décimateurs ont leur intention fondée en droit pour exiger la dîme des fruits nouveaux, avec cette épigraphe : Pro Rege & patriâ. M. D. CC. LXXX, & considérant que cette brochure renferme quelques assertions fausses, téméraires & hazardées, Sa Majesté a, de l'avis de son conseil, ordonné en Brabant, & à la délibération de son très-cher & féal cousin George Adam, prince du St. Empire-Romain, de Starhemberg, son lieutenant, gouverneur & capitaine-général des Pais-bas supprimé & supprime la dite brochure, aïant pour titre, *Essai historique sur l'origine des dîmes, &c.* Mande & ordonne Sa Majesté à ses conseillers fiscaux de faire saisir & enlever tous les exemplaires de la dite brochure qu'ils pourront découvrir, & que la présente ordonnance soit imprimée, publiée & affichée par-tout où besoin sera.

Ainsi fait à Bruxelles sous le cachet secret de Sa Majesté, le 15 Mars 1781, *paraphé*, Crump. *vt. Signé* F. Lanne, & y étoit apposé le cachet secret (a).

(a) En applaudissant aux soins d'un gouvernement sage, éclairé, attentif à maintenir les vraies & antiques notions qui assurent la tranquillité des états ; les gens instruits n'ont point jugé l'auteur de cette brochure avec sévérité. Ils n'ont pas cru que ses erreurs lui étoient propres ; elles ne sont qu'adoptives : ils n'ont pas cru que la morgue qui les énonce, lui étoit naturelle ; ce n'est

OSTENDE (*le* 31 *Mars.*) L'intérêt du commerce exigeant dans les circonstances actuelles, que l'introduction des futailles construites dans les païs-autrichiens, soit permise en cette ville, le gouvernement s'est déterminé à l'accorder provisionnellement, & à l'exempter de tout droit tant au profit de l'administration qu'à celui du corps des tonneliers de cette ville. —— Notre auguste Monarque que ses bienfaits font chérir d'une extrémité à l'autre de ses vastes états, en même tems que la sagesse de ses loix fait bénir son regne & vénérer son nom, a accordé une pension viagere à une pauvre femme qui a célébré hier l'année séculaire de sa naissance. C'est une revendeuse de fruits, veuve du nommé van de Karre, qui est née en cette ville, le 24 Mars 1681, & qui jouit encore d'une bonne santé & d'un esprit sain.

Les bruits de paix se soutiennent, sur-tout

---

n'est qu'une imitation inconsidérée. D'ailleurs l'inexpérience de sa jeunesse, la foiblesse & l'inconsistance de ses principes, le défaut de connoissances dans une matiere qui paroit être nouvelle pour lui, peuvent servir à justifier à quelques égards ses intentions, & fournissent en même tems un antidote sûr contre le danger de ses assertions. J'aurai peut-être occasion d'en parler plus au long, & d'appuïer cette observation de toutes les preuves dont elle est susceptible. La considération des circonstances m'a fait croire qu'il y auroit peu de générosité à entreprendre cet examen dans le moment actuel.

depuis que lord North a déclaré en plein parlement *que les négociations étoient entamées*. Les politiques imaginent des plans de pacification plus ou moins vraisemblables. L'auteur de celui dont nous avons parlé dans le Journal du 1 Mars p. 368, vient de défendre le sien contre les objections du rédacteur des *lettres hollandoises* & de quelques autres critico-politiques. On ne peut disconvenir que quelques-uns de ses moïens de défense ne soient très-justes; on peut même dire que s'il imitoit moins, s'il étoit plus en garde contre certaines marottes du jour, sa maniere de voir auroit un genre de sûreté & de solidité qu'on ne trouve plus guere dans nos jeunes écrivains (a).

(a) Qu'ont de commun avec la guerre actuelle, le prétendu *inquisiteur* Philippe II, & le *bien-aimé* Prince Don Carlos? Il faut être étrangement prévenu par les satyres françoises & hollandoises contre un grand Roi, pour ne savoir pas que la révolte des Hollandois étoit toute arrangée avant qu'il fût question d'inquisition *; il faut être plus prévenu encore pour appeller *bien-aimé* un fils dénaturé que Mr. de Thou lui-même, si peu juste envers les Rois catholiques, nous représente comme un monstre adolescent, qui au moment que son complot fut découvert, se jetta dans le feu pour ne survivre pas à sa honte, & s'y tint avec tant de force qu'on eut bien de la peine à l'en retirer. —— J'invite l'auteur à lire la dissertation que j'ai publiée sur cette matiere dans le Journal du 15 Août 1778, & à la réfuter s'il la trouve mal fondée. —— Est-il concevable que dans un pais où l'on se croit

* 1. Fév. 1779. p. 162.

La Haye (*le* 31 *Mars.*) Les Etats-Généraux ont expédié le 24 un courier pour Pétersbourg. On apprend qu'ils ont répondu provisionnellement au prince de Gallitzin, " Que L. H. P. étoient prêtes à entrer en négociation, sitôt qu'elles apprendroient que la Grande-Bretagne est dans les mêmes dispositions, & que les conditions ne sont point contraires à l'honneur de l'Etat ni dérogatoires au systême de neutralité armée & de navigation libre que S. M. Imp. a proposé aux Puissances neutres le 20 Février 1780 ; se flattant que Sa Majesté Impériale ne permettra jamais qu'on porte aucune atteinte à ce systême, & que dans le cas où la négociation échoueroit, elle procurera aux membres de la confédération les secours qu'ils ont droit d'attendre en vertu du traité ".

On apprend que L. H. P. ont arrêté divers soulagemens pour ceux qui armeront

---

croit généralement & parfaitement heureux de n'avoir pas été compris dans le destin qui assura à quelques provinces les fruits d'une révolution séditieuse, on ose tenir le langage, & adopter les préventions & les injustices de ceux qui pour morguer l'autorité légitime, n'ont eu d'autre titre que le succès de la révolte. ==== Rien n'est plus affligeant pour les gens de bien & les vrais amis des lettres, que de voir de jeunes auteurs, qui paroissent avoir des principes d'équité & de sagesse, se rendre les échos serviles de toutes les calomnies de mode.

en course. Quant à la caution que les armateurs doivent remettre, elle sera de 30 mille florins pour un vaisseau de 230 hommes; 20 mille pour un vaisseau de 200 hommes; 10 mille pour un de 100 hommes, & 5 mille pour un de 60 hommes. On ajoute que des négocians ont présenté une requête à L. H. P, par laquelle ils sollicitent une indemnité au cas que la paix se fasse avant que leurs armemens particuliers aient mis en mer.

On voit ici des copies de la lettre, par laquelle le capitaine comte de Byland a annoncé à Mgr. le Prince Statthouder la prise de St. Eustache. En voici la traduction.

Sérénissime Prince,

Ce n'est pas sans la plus vive douleur que je me trouve dans la nécessité d'informer V. A. d'un événement aussi désagréable pour moi que la prise de la frégate de la république, le Mars, ainsi que de la reddition à discrétion de l'isle de St. Eustache à la flotte anglaise, le 3 de ce mois. Cette flotte, commandée par l'amiral Sir George Bridges Rodney & consistant en 16 vaisseaux de ligne, plusieurs frégates, bombardes, & autres petits bâtimens, mouilla ce jour-là à notre rade. J'envoïai d'abord une chaloupe à l'amiral pour le faire complimenter par le lieutenant van Stuyvezant, & pour m'informer, si je pouvois lui être de quelque utilité ainsi qu'à sa flotte. Cette chaloupe fut arrêtée; d'où il ne parut que trop clairement, à quoi je devois m'attendre: mais je ne savois comment m'assurer de la vraie situation des affaires, puisqu'une seconde chaloupe auroit certainement subi le sort de la premiere. En attendant nous vîmes la chaloupe du Mars, montée d'Anglois, quoiqu'arborant le pavillon de la république, traverser la rade. Je fis faire feu sur elle; mais, avant qu'on pût

l'atteindre, elle s'étoit déja retirée derriere un des vaisseaux anglois. Enfin à une heure & demie un officier de la Résolution vint à mon bord, demandant la reddition de la frégate de la république au nom du Roi d'Angleterre, qui auroit déclaré la guerre à la République. Ma réponse fut, que j'attendrois les hostilités. Sur le champ trois vaisseaux de ligne de 80, 74 & 64 canons commencerent à faire feu sur la frégate; ce qui m'obligea, après avoir fait une décharge de l'un & de l'autre bord, d'amener le pavillon, vu qu'il n'étoit pas possible de rien faire de plus contre des forces aussi supérieures. Il n'y a pas eu de morts ni de blessés, attendu que la plûpart des coups ont porté dans les agrêts. Quelque peu que j'aie pû faire, à mon regret, je suis néanmoins convaincu, (& je ne doute point, que V. A. ne le trouve ainsi à l'examen), qu'il étoit impossible de rien faire de plus. Le procédé de l'amiral & de ses officiers, tant à mon égard qu'envers mes officiers & mon équipage, a été très-amical, & tel qu'il méritera en tout tems notre reconnoissance. J'ai l'honneur &c.

A bord du Sandwich à la rade de St. Eustache le 6 Févr. 1781.

(Signé) F. S. comte de Byland.

Cette lettre écrite, & le bâtiment qui l'apportera, étant sur le point de partir, l'on vient encore de recevoir la fâcheuse nouvelle, que le vaisseau de guerre de la république, le Mars, & le convoi de 23 voiles, avec lequel il étoit parti le 1 du courant, ont été pris. Mr. le contre-amiral Curl a été tué; & l'on amene le vaisseau à la remorque, de sorte qu'il doit avoir beaucoup souffert, avant de s'être rendu. L'amiral m'a fait espérer, qu'il m'enverra bientôt avec les équipages en Europe; ce que j'attends impatiemment

(Signé) F. S. comte de Byland.

Cette nouvelle a causé la consternation la plus générale dans les villes commerçantes de la république, & un mécontentement

universel de la nation, de ce que l'on n'a fait aucuns préparatifs; & de ce qu'en ce moment même il y a dans nos ports 30 vaisseaux de guerre équipés dont on ne fait aucun usage: on voudroit les faire partir par petites escadres détachées, mais on ne trouve personne qui veuille les commander, parce qu'on craint, avec raison, de flétrir son honneur & celui du pavillon de l'Etat, si l'on est rencontré par les Anglois avec des forces trop inférieures. —— Tout est en Zeelande dans la plus grande fermentation; on refuse d'adopter le manifeste, que l'on trouve conçu en termes trop foibles; on avoit envoïé le général du Moulin pour calmer les esprits; mais aïant appris, chemin faisant, l'état critique des affaires dans cette province, il a jugé à propos de revenir sur ses pas. M^r. Bigot a refusé de se charger de de la même commission; on ne peut prévoir à quoi tout ceci aboutira; mais les gens prévoïans ne se rappellent pas que, depuis sa fondation, la république se soit trouvée dans un moment de crise plus dangereuse que celle-ci. —— Le jugement du pensionnaire van Berkel est rendu par la haute-cour de justice. Il est déclaré coupable de haute-trahison & condamné à perdre la tête; mais l'on ne sait pas, si les Etats-Généraux, Amsterdam sur-tout, ratifieront ce jugement. On cite comme une singularité assez remarquable que la date de cette sentence est à peu-près la même que celle de l'arrivée des

fâcheux avis que nous avons reçus des Indes-occidentales. Les premiers coups des Anglois nous sont portés à l'instant même où nous nous soumettons sur le vrai ou prétendu grief qui en a été la cause. Quelques citoïens séduits par les argumens & les exemples puisés dans l'histoire de la république & par lesquels les amis de Mr. van Berkel, ont voulu justifier sa conduite, disent que les circonstances ont influé sur la rigueur de sa condamnation. D'autres en la regardant comme conforme à la plus exacte justice, la trouvent tardive. " Si d'abord, disent-ils, on a voulu sauver le pensionnaire coupable, & qu'on veuille maintenant le punir, parce qu'on gémit sous le poids de la vengeance britannique, cette conduite ne nous met-elle pas au rang de ces Etats à qui l'on a reproché de n'agir qu'après l'événement & conséquemment trop tard ?... Peut-on reconnoître là cette prévoïance, cette fine politique qui a présidé autrefois à nos conseils ?... Il faut, ajoutent-ils, chercher la solution de ce problême dans la division qui regne parmi nous ; il est facile d'en prévoir les suites.... Mr. van Berkel & les autres personnes qui se trouvent compromises dans cette affaire, ont pris la fuite.

CONTRE-MANIFESTE.

Les Etats-Généraux des Provinces-unies des Païs-bas.

Si jamais les annales du monde ont fourni l'exemple d'un Etat libre & indépendant, hostilement attaqué de la maniere la plus injuste,

& sans la moindre apparence de justice ou d'équité, par une Puissance voisine, alliée depuis longtems, & étroitement liée par des liens, fondés sur des intérêts communs, c'est sans contredit la république des Provinces-unies des Païs bas, qui se trouve dans ce cas vis-à-vis de Sa Majesté le Roi de la Grande-Bretagne & de son ministere.

Déja dès le commencement des troubles survenus entre ce roïaume, & ses colonies en Amérique, L. H. P, nullement obligées d'y prendre la moindre part, avoient formé le dessein ferme & invariable d'adopter & de suivre à l'égard de ces troubles le systême de la plus parfaite, & de la plus exacte neutralité: & lorsque ces mêmes troubles ont depuis allumé une guerre, qui s'est étendue à plus d'une Puissance, & répandue dans plus d'une partie du monde, L H. P. ont constamment observé & maintenu ce même systême, tandis qu'en même-tems elles n'ont pas négligé de donner en plus d'une occasion, & relativement à des objets très-essenciels, les preuves les plus convaincantes de leur disposition sincere à satisfaire aux désirs de Sa Majesté, pour autant qu'elles pouvoient s'y prêter, sans blesser les régles de l'impartialité, & sans compromettre les droits de leur Souveraineté.

C'est dans ces vues, & à cette fin que L. H. P. d'abord, & à la premiere réquisition de Sa Majesté Britannique firent publier les défenses les plus expresses contre l'exportation des munitions de guerre aux colonies de Sa Majesté en Amérique, & contre tout commerce frauduleux avec ces mêmes colonies, & afin que ces défenses fussent exécutées plus efficacement, L. H. P. ne firent point difficulté de prendre en outre des mesures, qui ne laisserent pas que de limiter & de gêner très-fort la navigation & le commerce de leurs propres sujets avec les colonies de l'Etat aux Indes-occidentales.

C'est de plus dans ces mêmes vues, & à cette même fin, que L. H. P. envoïerent les

ordres les plus précis à tous les gouverneurs & commandeurs de leurs colonies, & de leurs établissemens, comme aussi à tous les officiers-commandans de leurs vaisseaux de guerre, pour qu'ils eussent à se garder soigneusement de ne rien faire vis-à-vis du pavillon du congrès américain, dont on pût inférer ou déduire légitimement un aveu de l'indépendance des susdites colonies!

Et c'est sur-tout aussi dans ces vues & à cette fin, que L. H. P. aïant reçu un mémoire qui leur fut présenté par monsieur l'ambassadeur d'Angleterre, contenant des plaintes des plus vives contre le gouverneur de St. Eustache, voulurent bien délibérer sur ce mémoire, quoique conçu en termes peu assortis aux égards que les Puissances souveraines se doivent réciproquement: cette délibération fut bientôt suivie du rappel du dit gouverneur, que L. H. P. obligerent de rendre compte de sa conduite, & auquel elles ne permirent de retourner à sa résidence qu'après qu'il se fut disculpé de toutes les accusations portées contre lui par une déduction justificative, dont on ne tarda pas de faire parvenir copie au ministere de Sa Majesté Britannique.

C'est au moïen de ces mesures que L. H. P. aïant toujours eu à cœur d'éviter de donner les moindres raisons de mécontentement à Sa Majesté Britannique ont constamment tâché d'entretenir & de cultiver l'amitié & la bonne harmonie.

Mais la conduite de Sa Majesté Britannique envers la république a été diamétralement opposée. —— Les troubles entre les cours de Londres & de Versailles eurent à peine éclaté, qu'on vit les ports de l'Angleterre remplis de navires hollandois injustement pris & détenus: ces bâtimens navigeoient sur la foi des traités, & n'étoient chargés d'autres marchandises, que de celles, que la teneur expresse des traités déclaroit libres & permises; —— On vit ces cargaisons libres forcées de subir la loi d'une autorité arbitraire &

despotique. —— Le cabinet de St. James ne connoissant d'autres régles, qu'un prétendu droit de convenance temporaire trouva bon d'approprier ces cargaisons à la couronne par un achat forcé, & de les emploier au profit de la marine du Roi: les représentations les plus énergiques & les plus sérieuses de la part de L. H. P, contre de pareils procédés furent inutiles: & ce fut en vain, qu'on réclama de la maniere la plus forte le traité de commerce qui subsistoit entre l'Angleterre & la république: —— Par ce traité les droits & les libertés du pavillon neutre se trouvoient clairement définis & constatés. —— Les sujets de la Grande-Bretagne avoient joui en plein des avantages de ce traité dans le premier & le seul cas, où il plut à la cour de Londres de rester neutre, tandis que la république étoit en guerre: actuellement, dans le cas réciproque, cette cour ne pouvoit sans la plus grande des injustices refuser la jouissance des mêmes avantages à la république, & tout aussi peu, que Sa Majesté Britanniqne avoit droit de faire cesser l'effet avantageux de ce traité à l'égard de L. H. P, aussi peu étoit-elle fondée à prétendre les détourner d'une neutralité qu'elle avoit embrassée & de les forcer à se plonger dans une guerre, dont les causes avoient un rapport immédiat à des droits & à des possessions de Sa Majesté Britannique, ressortissans hors des limites des traités défensifs. Et néanmoins ce fut ce traité, que Sa Majesté, dès le commencement des troubles avec la couronne de France, ne fit pas scrupule d'enfreindre & de violer. Les contraventions & les infractions de ce traité de la part de la Grande-Bretagne & les décisions arbitraires des cours de justice de ce roïaume, directement contraires à la sanction expresse de ce même traité, se multiplierent de jour en jour. —— Les bâtimens marchands de la république devinrent les victimes innocentes des exactions & des violences accumulées des

vaisseaux & des armateurs anglois. —— On n'en demeura pas là. —— Le pavillon même de l'Etat ne fut point épargné, mais ouvertement insulté & outragé par l'attaque hostile du convoi sous les ordres du contre-amiral comte de Byland. —— Les représentations les plus fortes de la part de l'Etat à S. M. B. furent inutiles. —— Les vaisseaux enlevés à ce convoi furent déclarés de bonne prise; & cette insulte faite au pavillon de la république fut bientôt suivie de la violation ouverte de son territoire neutre, tant en Europe qu'en Amérique: on se contentera d'en citer deux exemples: à l'isle de St. Martin les vaisseaux de Sa Majesté Britannique attaquerent & enleverent de force plusieurs bâtimens, qui étoient à la rade sous le canon de la forteresse, où, suivant le droit inviolable des gens, ces bâtimens auroient dû trouver un asyle assuré: les insolences commises par un bâtiment armé anglois, sur les côtes de la république près de l'isle de Gœdereede, fournissent un second exemple de ces violations; ces insolences furent poussées au point, que plusieurs habitans de l'isle, qui se trouvoient sur le rivage, où ils devoient se croire à l'abri de toute insulte, furent exposés par le feu de ce bâtiment au plus imminent danger, qu'ils ne purent éviter qu'en se retirant dans l'intérieur de l'isle; procédés inouis, dont la république, malgré les représentations les plus fortes & les plus fondées, n'a pu obtenir la moindre satisfaction.

Pendant qu'ainsi les affaires se trouvoient dans une situation, qui ne laissoit à Leurs Hautes Puissances d'autre alternative, que de voir la navigation & le commerce de ses sujets, d'où dépendent la prospérité ou la ruine de la république, tout à fait anéantis, ou bien d'en venir à des voïes de fait contre leur ancien ami & allié, le cœur magnanime de Sa Majesté l'Impératrice de Russie l'engagea à inviter la république, avec

autant d'affection, que d'humanité, à prendre les mesures les plus justes, & entierement conformes aux traités, qui subsistent entre elles & les autres Puissances, afin de défendre & de maintenir, conjointement avec Sa Majesté Impériale & les autres Puissances du Nord, les privileges & les immunités, que le droit des gens & les traités les plus solemnels assurent au pavillon neutre.

Cette invitation ne pouvoit qu'être infiniment agréable à L. H. P, vu qu'elle leur offroit un moïen d'affermir la protection du commerce de leurs sujets sur les plus solides fondemens, & ouvroit les voïes pour mettre leur indépendance à couvert de toute infraction, sans rien déroger aux alliances contractées tant avec Sa Majesté Britannique, qu'avec les autres Puissances belligérantes.

Mais c'est ce même moïen, que la cour de Londres a tâché de soustraire à la république, en se portant avec précipitation aux extrémités les plus outrées, par le rappel de son ambassadeur, par la publication d'un manifeste, contenant des prétendus griefs, & par la concession des lettres de marque, & de prétendues représailles contre l'Etat, ses sujets, & leurs biens; par où cette cour n'a que trop montré les desseins formés dès longtems, de mettre de côté les intérêts essenciels, qui unissoient les deux nations, & de rompre les liens de l'ancienne amitié, en attaquant cet Etat par une guerre des plus injustes.

Il ne sera pas nécessaire de réfuter au long les raisons & les prétendus griefs, allégués dans le manifeste, pour convaincre tout homme impartial de leur peu de solidité. Il suffit de faire observer en peu de mots, relativement à l'offre faite par S. M. Britannique d'ouvrir des conférences amicales, que c'étoit le traité susmentionné de marine, qui seul pouvoit faire l'objet de ces conférences; que la disposition de ce traité, conçu en termes des plus expressifs, ne pouvoit être

sujet à aucun doute ni équivoque que ce traité donne aux Puissances neutres le droit de transporter librement dans les ports des Puissances belligérantes toutes sortes de munitions navales : —— Que la république ne se proposant d'autres but & ne désirant de Sa Majesté Britannique, que la jouissance tranquille & paisible des droits stipulés par ce traité, un point si évidemment clair & si incontestablement juste ne pouvoit devenir l'objet d'une négociation, ou d'une nouvelle convention dérogatoire à ce traité; tant que Leurs Hautes Puissances ne pouvoient obtenir d'elles, ni se montrer disposées à renoncer volontairement à des droits justement acquis, & à se désister de ces droits par égard pour la cour d'Angleterre : rénonciation, qui, avantageuse à une des Puissances belligérantes, auroit été peu compatible avec les principes de la neutralité; & par laquelle L. H. P. auroient exposé d'un autre côté la sûreté de l'Etat à des dangers, qu'elles étoient obligées d'éviter soigneusement : rénonciation d'ailleurs, qui auroit porté au commerce & à la navigation, principal appui de la république & source de sa prospérité, un préjudice irréparable ; puisque les différentes branches du commerce, étroitement liées entre elles, forment un tout, dont on ne sauroit retrancher une partie si principale, sans causer nécessairement le dépérissement & la ruine du corps entier : pour ne pas dire que dans le même tems, que L. H. P. faisoient avec raison difficulté d'accepter les conférences proposées, elles n'ont pas peu modifié & tempéré l'exercice effectif de leur droit par une résolution provisionnelle.

Et pour ce qui est du secours demandé, L. H. P. ne peuvent dissimuler, qu'elles n'ont jamais pu concevoir, comment S. M. Brit. a cru pouvoir insister avec la moindre apparence de justice ou d'équité sur les secours stipulés par les traités, dans un tems, où déja auparavant elle s'étoit soustraite à l'obligation

gation, que les traités lui imposoient envers la république : L. H. P. n'ont pas été moins surprises de voir, que, tandis que les troubles en Amérique, & leurs suites directes, ne pouvoient concerner la république en vertu d'aucun traité, & que le secours n'avoit été demandé, qu'après que la couronne d'Espagne eut augmenté le nombre des Puissances belligérantes, S. M. Brit. ait cependant pris occasion de cet événement, pour insister sur sa demande avec un tel empressement & une telle ardeur, comme si Sa Majesté se trouvoit en droit de prétendre & de soutenir, qu'une guerre une fois allumée entre elle & quelque autre Puissance suffisoit seule pour obliger l'état à accorder tout de suite, & *sans aucun examen antérieur*, les secours stipulés : — la république, il est vrai, s'étoit obligée par les traités, d'assister le roïaume de la Grande-Bretagne toutes les fois, que ce roïaume se trouveroit attaqué ou menacé d'une guerre injuste : la république, qui plus est, devoit dans ce cas selon les mêmes traités déclarer la guerre à l'aggresseur : mais jamais L. H. P. n'ont prétendu abdiquer le droit, qui découle nécessairement de la nature de toute alliance défensive, & qu'on ne sauroit contester aux Puissances alliées, de rechercher *préalablement*, & *avant* que d'accorder le secours, ou de prendre part à la guerre, le principe des dissensions, qui se sont élevées, & la nature des différens, qui y ont donné lieu, comme aussi d'*examiner* & de *peser* murement les raisons & les motifs, qui peuvent établir l'existence du *Casus Fœderis*, & qui doivent servir de base à la justice & à la légitimité de la guerre du côté de celle des Puissances confédérées, qui réclame le secours : & il n'existe aucun traité, par lequel L. H. P. aient renoncé à l'indépendance de l'état, sacrifié leurs intérêts à ceux de la Grande-Bretagne, au point, que de se priver du droit d'un *examen* aussi nécessaire & aussi indispensable, en se portant à des démarches,

par lesquelles elles pourroient être considérées comme obligées de devoir se soumettre au bon plaisir de la cour d'Angleterre, en accordant les secours demandés, lors même, que cette cour, engagée dans quelque querelle avec une autre Puissance, juge à propos de préférer la voïe des armes à celle d'une satisfaction raisonnable sur des plaintes fondées.

Ce n'est donc pas par esprit de parti, ou par la trame d'une cabale prédominante, mais après une mure delibération, & dans le désir sincere, de soutenir les plus précieux intérêts de la république, que les Etats des provinces respectives ont tous unanimement témoigné, qu'ils étoient d'avis, que le secours demandé devoit être refusé de la maniere la plus polie : & L. H. P. n'auroient pas manqué de faire parvenir à S. M. Britannique, conformément à ces résolutions, une réponse aux demandes réitérées de secours, si elles n'en eussent été retenues par l'attaque inouie & violente du pavillon de l'Etat sous le commandement du contre-amiral de Byland, par le refus de donner satisfaction sur un point aussi grave, & par la déclaration non moins étrange qu'injuste, que sa Majesté trouva bon de faire, relativement à la suspension des traités, qui subsistoient entre elle & la république : tout autant d'événemens, qui en exigeant des délibérations d'une toute autre nature, faisoient cesser celles, qui avoient eu lieu au sujet de la dite réquisition.

Nous donnerons la suite l'ordinaire prochain.

MORTS.

Le prince Eugene d'Anhalt, général-feld-maréchal au service de l'Electorat de Saxe, gouverneur de Wittenberg, chef d'un régiment de cuirassiers & chevalier de l'Aigle-blanc, est mort le 2 Mars à Dessau après une maladie de 6 semaines, dans la 76e année de son âge. Il avoit servi comme général la Maison de Brandebourg au delà de 20 ans; & 35 celle de Saxe: il s'étoit trouvé à plusieurs grandes batailles, & c'est le dernier des cinq fils du prince Léopold.

Alexandre-Auguste de Champagne, conseiller intime du haut consistoire, président du college françois &c, est mort le 8 Mars à Berlin d'une attaque d'apoplexie, âgé de 72 ans, dont il en avoit emploié plus de 50 au service de l'état.

Ern. Aug. de Lossau, conseiller de légation & ministre résident de la cour Palatine & de Baviere, est mort à Hambourg à l'âge de 55 ans.

Henri comte de Taube, amiral, gouverneur général de province, ainsi que commandeur & grand'croix de l'Ordre roïal de l'Epée, est mort le 17 Février à Mem, près de Suderkoping, dans la 70e. année de son âge.

Le lieutenant-général d'Ingemhaeff, chevalier de l'Ordre de Dannebrog, est mort à Fridericia en Jutland, à l'âge de 84 ans.

Le comte de Clermont-Tonnere, doïen des maréchaux de France, depuis le 17 Septembre 1747, est mort le 15 Mars à Paris. Ce titre passe à Mr. de Richelieu.

Dans le dernier Journal p. 502 à la marge lisez *Radonvilliers*.

TABLE

Alphabétique des matieres de Littérature depuis le mois de Janvier 1781.

Apologétique (l') & les Préſcriptions de Tertullien. Nouvelle édition, revue, corrigée d'après les manuſcrits, les éditions & différens ouvrages de Tertullien, avec la traduction & des remarques. Par Mr. l'abbé de Gourcy, vicaire-général du dioceſe de Bordeaux &c. 15. Janvier. Page 81

Autorité (de l') des deux Puiſſances. 15. Mars. 391

Caractere des écrits de Mr ******* 1. Mars. 340

Compendium juris naturæ, autore Franc. Georg. Ditterich, jur. publ. eccl. in cath. Arg. Univ. prof. publ. & ord. 1. *Mars.* 313

Dangers (les) des ſpectacles, ou les mémoires de Mr. le duc de Champigny, dédiés à Mgr. le prince de Montbarey &c. Par Mr. le chevalier de Mouhy &c. 15. Avril. 560

Défenſe de l'auteur contre le reproche de partialité. 1. Avril. 486

Dictionnaire Iconologique, ou introduction à la connoiſſance des peintures, ſculptures, eſtampes, médailles, pierres gravées, emblêmes, deviſes, &c. Par Mr. de Prezel. Nouv. édit. rev. & augm. 15. Février. 258

Diſcours ſur les avantages que tire la religion des ouvrages des incrédules. 15. Mars. 419

Diſcours ſur les moyens les plus conformes à la religion, à l'humanité & à la politique, de faire ceſſer la mendicité dans la province de Normandie; ouvrage couronné par l'académie

*de la Conception de Rouen en 1778; par Mr. D***, lieutenant général de la sénéchaussée de Marseille.* 15. Avril. Page 555

Elémens de métaphysique sacrée & profane: ou abrégé du cours complet de métaphysique & de la religion, de Mr. l'abbé Para du Phanjas. 1. Janvier. 8

Eloge de l'enfer. Ouvrage critique, historique & morale. Seconde édition. 1. *Janvier.* 17

Esprit (l') de St. Vincent de Paul. Par Mr. Ansard, prêtre conventuel de l'Ordre de Malthe, avocat au parlement, docteur ès droits de la faculté de Paris. 1. Février. 157

Fourneau portatif du Sr. Nivert. 1. Janvier. 31

Histoire de l'Eglise, dédiée au Roi, par Mr. l'abbé de Bérault-Bercastel, chanoine de l'église de Noyon. 15. Janvier. 86

Historia doctrinæ de vero Deo omnium auctore atque rectore, conscripta a Chr. Meiners. *Histoire de la doctrine touchant le vrai Dieu, auteur & gouverneur de toutes choses, par Mr. Meiners.* 15. Février. 246

Histoire naturelle de la France méridionale; ou Recherches sur la minéralogie du Vivarais, du Viennois, &c. Sur la physique de la Mer-méditerranée, sur les météores, &c. Avec cinq planches, & une carte géographique. Ouvrage dédié au Roi par Mr. l'abbé Giraud-Soulavie &c. 1. Avril. 479

Histoire du cardinal de Polignac, contenant des détails très-intéressans sur ses différentes négociations, tirés du dépôt des affaires étrangeres, pour servir d'éclaircissement à une partie des regnes de Louis XIV & de Louis XV. 15. Avril. 574

Imitatione (de) Christi libri IV, ad veram lectionem revocati, & auctori suo Thomæ a Kempis, canonico regulari Ordinis Sti. Augustini,

gustini, denuò vindicati, per Franciscum-Josephum Desbillons. 1. *Mars.* Page 326
Introduction à l'office de notaire, prélocuteur & agent en cour de Rome, avec des notes sur les statuts, la science du notaire apostolique & impérial, & les ordonnances, mandemens & réglemens relatifs, &c. Par Pierre Simonon, notaire & réducteur de rentes, géometre & arpenteur. Nouv. édit. corr. & augm. 1. Février. 181
Journal für Freunde der Religion und Litteratur. Prospectus *d'un nouveau Journal à l'usage des amis de la religion & de la littérature.* 1. Février. 179

Lettres sur la maniere de former le caractere des jeunes gens, ouvrage utile, non-seulement aux personnes préposées à l'instruction publique, mais encore aux peres & aux meres pour l'éducation privée de leurs enfans. 1. Janvier. 3
Lettre de l'auteur de ce Journal à Mr. de Launay, avocat au conseil souverain de Brabant, membre de l'académie royale de Bruxelles. 1. Janvier. 19
Lettre de M. T. G. à l'auteur du Journal, au sujet du catéchisme de Naples. 1. Janvier. 29
Lettre de Mr. l'abbé Henri, ancien professeur en théologie, au sujet de l'histoire universelle des Anglois. 15. Janvier. 93
Lettre de Dom Hilaire Quibusque, au sujet d'un nouveau calendrier perpétuel. 1. Février. 185
Lettre de Mr. de Branvilla, écuyer, premier chirurgien de LL. M. I. R. A. & de leurs armées. Par Mr. de Cambon, écuyer, premier chirurgien de feue S. A. R. la Duchesse de Lorraine & de Bar, sur la section de la symphise. 15. Février. 255
Lettre de Mr. l'abbé E. Vigneron sur divers points de mathématique. 15. Février. 259
Lettres d'un Voyageur anglois; par Mr. Sherlock. 1. Mars. 320
Lettre à l'auteur du Journal sur une question d'usure. 15. Avril. 577

Machines (nouvelles) inventées par Mr. Lavocat, méchanicien de la cour de Bruxelles; à Champigneulle près de Nancy. 1. Avril. Page 496
Manuale Christianorum, in quatuor libros divisum. 15. *Février.* 257
Mémoires (nouveaux) de l'académie royale des sciences & belles-lettres de Berlin. 1. Janvier. 14
Mémoires sur les effets salutaires de l'eau-de-vie de genievre, dans les Pays-bas, froids, humides & marécageux, tant en santé que dans la plûpart des incommodités & dans plusieurs maladies; confirmés par l'expérience & par des observations multipliées: Par Mr. Daignan, docteur en médecine. 15. *Mars.* 415
Mémoire sur l'acier, dans lequel on traite des différentes qualités de ce métal, du bon emploi de la trempe. Par Jean-Jacques Perrez, coutelier. 1. Avril. 495

Notice sur le poëte Gilbert, & paraphrase du Pseaumi 40. 1. Avril. 481

Observations très-importantes pour les peres & les meres, & pour les personnes qui ont des familles à soigner. Par Mr. Blakay, du college-royal de chirurgie à Paris. 1. Février. 164
Observations contraires à la nouvelle méthode de traiter les noyés. 1. Février. 182
Observations sur la prétendue fonte des diamans. 1. Avril. 484
Oraison funébre de Marie-Thérese &c. prononcée à Bruxelles le 23 Décembre 1780, par Mr. l'abbé de Nelis &c. 15. Mars. 405

Predigten über Glauben und Unglauben der damaligen Zeiten, ꝛc. *Sermons sur la foi, & l'incredulité de ces derniers tems, par l'abbé Christophe Kirschbaum, &c.* 1. Avril. 493
Prix proposé pour une dissertation sur l'infanticide. 1. Mars. 335
Prix proposé pour une dissertation sur la multitude

des auteurs & des ouvrages dans ce siecle. 15 Mars. Page 417

Réception de Mr. le Mierre & du comte de Tressan à l'académie françoise, avec un discours de celui-ci prononcé à l'académie de Nancy. 1. Mars. 337

Réflexions sur l'éloge de Mr. de Voltaire, par Mr. d'Alembert, prononcé par lui-même le 4 Mars 1779, en présence de toute l'académie; ou discours qui détermine d'après les sentimens de cet académicien, l'opinion que l'on doit avoir de ce siecle, que l'on nomme faussement un siecle éclairé; suivi de discours sur la musique, l'imitation, les modes, l'histoire & la lecture, 1. Février. 173

Réflexions sur les préjugés militaires, par le marquis de Brezé, adjudant-général de cavalerie, au service du Roi de Sardaigne. 1. Avril. 469

Réflexions chrétiennes sur les huit Béatitudes, ou les moyens enseignés par J. C, pour parvenir au véritable bonheur; par l'auteur des Traités contre les danses, &c. 1. Avril. 490

Réflexions sur la nouvelle édition des Œuvres complettes de Voltaire. 1. Avril. 499

Réflexions historiques & politiques sur le commerce de France, avec ses colonies de l'Amérique; par Mr. Weuves. 15. Avril. 558

Religion (die) Jesu Christi in Fastenreden vorgetragen, ꝛc. *La religion de Jesus-Christ expliquée par une suite de sermons, prononcés durant le carême, par un prêtre de l'Ordre des Hermites de St. Augustin.* 15. Février. 251

Remarques sur la difference qu'on prétend mettre entre J. J. Rousseau & les autres incrédules. 15. Avril. 580

Schram (P. Dominici) Benedictini Banthensis, analysis operum S.S. Patrum. 15. *Février.* 258

Sens (le) propre & littéral des Pseaumes de David, exposé briévement dans une interprétation suivie, avec le sujet de chaque Pseaume. Nouvelle édition, beaucoup plus correcte que les

précédentes, & augmentée de l'ordinaire de la Messe. 1. Février. Page 169
Spies (R. P. Placidi) Praxis catechistica, oder auferbäuliches und nützliches Gespräch, ꝛc. 1. *Janvier.* 16
Stances sur la mort de Sa Majesté l'Impératrice-Reine de Hongrie & de Bohême &c. 15. Février. 240

Théorie de l'intérêt de l'argent, tirée du principe du droit naturel, de la théologie & de la politique, contre l'abus de l'imputation de l'usure. 1. Février. 161
Traité des sensations, par Mr. l'abbé Rossignol. 1. Avril. 472
Traité des nerfs & de leurs maladies. Par Mr. Tissot 15. Février. 335
Traité de musique, seconde édition. Par Mr. Bemetzrieder. 15. Février. 256

Wissenschaft (die) recht zu büssen, ꝛc. *Théorie & pratique de la vraie pénitence, par Mr. Droste.* Second volume. 15. *Avril.* 575

TABLE.

TURQUIE.	*Constantinople.*	585
POLOGNE.	*Varsovie.*	586
ESPAGNE.	*Madrid.*	587
DANNEMARCK.	*Copenhague.*	589
SUEDE.	*Stockholm.*	590
ITALIE.	*Rome.*	590
	Florence.	590
	Milan.	591
	Naples.	591
	Catane en Sicile.	593
ALLEMAGNE.	*Vienne.*	594
	Fiume.	599
	Berlin.	600
	Liege.	601
ANGLETERRE.	*Londres.*	611
FRANCE.	*Paris.*	615
PAYS-BAS	*Bruxelles.*	616
	Ostende.	618
	La Haye.	620
	Morts.	633